



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

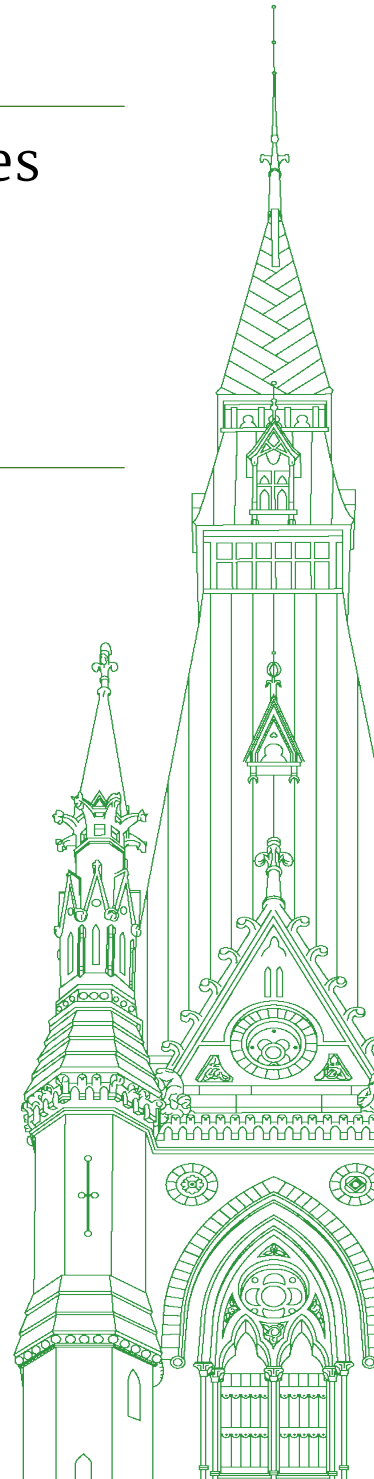
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mercredi 9 décembre 2020

Président : M. Ken McDonald



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 9 décembre 2020

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Ken McDonald (Avalon, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 14^e séance du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 19 octobre 2020, le Comité reprend son étude de l'état du saumon du Pacifique.

La séance d'aujourd'hui se déroule de façon hybride, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 23 septembre 2020. Les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes. Les webémissions montrent toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

Pour assurer le bon déroulement de la réunion, je vais énoncer quelques règles à suivre.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation sont disponibles pour cette réunion. Au bas de l'écran, vous avez le choix entre « Parquet », « Anglais » ou « Français ».

Pour les députés qui participent en personne, procédez comme vous le faites habituellement lorsque le comité plénier se réunit en personne dans une salle de comité. N'oubliez pas les directives du Bureau de régie interne concernant le port du masque et les protocoles de santé.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous êtes en vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Les microphones des participants dans la salle seront contrôlés, comme d'habitude, par l'agent des procédures et de la vérification.

Je vous rappelle que tous les commentaires des députés et des témoins doivent être adressés à la présidence. Lorsque vous ne parlez pas, votre microphone doit être coupé.

Pour ce qui est de la liste des intervenants, la greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour respecter l'ordre des interventions pour tous les députés, qu'ils participent virtuellement ou en personne.

Je souhaite maintenant la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Nous accueillons Clifford Atleo Sr., de la Première nation Ahousaht; Robert Chamberlin, président de la First Nation Wild Salmon Alliance; Zo Ann Morten, directrice exécutive de la Pacific Streamkeepers Federation; le chef Tyrone McNeil, vice-président et chef de tribu du Stolo Tribal Council; et Arthur Adolph, directeur des opérations du St'at'imc Chiefs Council.

Nous allons maintenant entendre les déclarations préliminaires de nos témoins.

Monsieur Atleo, vous allez commencer, pour cinq minutes au maximum.

M. Clifford Atleo Sr. (Première nation Ahousaht): Merci beaucoup, monsieur le président. Bonjour à tous.

Je vais très brièvement dire quelques mots dans notre langue, mais je vais les interpréter.

[*Le témoin s'exprime en nuu-chah-nulth et fournit la traduction suivante:*]

Au nom de Ha'wiih, d'Ahousaht, j'aimerais remercier officiellement le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes de m'avoir invité à parler d'une question très importante qui touche toute la côte ouest du Canada.

[*Anglais*]

Notre région est particulièrement touchée par ce dont nous parlons.

Je vais vous expliquer un peu la situation avant les contacts avec les Européens. La plupart des ruisseaux et des rivières contenaient du saumon en Colombie-Britannique. Certains cours d'eau contenaient du saumon rouge, d'autres du saumon quinnat et d'autres les deux. Dans d'autres on trouvait du kéta, du coho et de la truite arc-en-ciel. Certains abritaient du saumon rose. Les grandes rivières avaient toutes les espèces. Les Autochtones les ont toutes très bien gérées.

Depuis le contact, les nouveaux venus ont appris à pêcher et à transformer toutes les espèces. Il y avait des conserveries sur la rivière Skeena, à Rivers Inlet, sur le fleuve Fraser, à Nootka, à Ceepeece, à Kildonan, à Port Alberni, à Victoria, à Prince Rupert, à Bella Coola, à Namu et dans la baie de Tofino. J'ai fait une erreur dans mon mémoire écrit en disant que je ne connaissais aucune conserverie en activité aujourd'hui. Il y en a une. Elle s'appelle St. Jean's. Elle appartient en partie à la Première Nation Nuuchah-nulth.

Pour ce qui est de mes antécédents dans le domaine des pêches, j'ai grandi à Ahousaht. Chaque famille pratiquait la pêche commerciale au saumon. Notre participation permettait à notre collectivité d'être autonome. Nous n'avions pas à aller très loin parce que nous pêchions dans la plupart de nos stocks locaux. Toutes les espèces étaient abondantes. Toutes les nations autochtones étaient semblables à la nôtre. Nous pêchions à la traîne, au filet maillant et à la senne. C'était il y a 60 ans.

Au fil du temps, notre participation a diminué, tout comme la taille des montaisons de toutes les espèces. Dans les années 1980, les piscicultures de saumon ont été autorisées dans les bras de mer et les baies de la côte Ouest de l'île de Vancouver. C'est à peu près à cette époque que le gouvernement canadien s'est servi de nos bateaux à lignes traînantes pour cibler les stocks de saumon quinnat des États-Unis. La stratégie consistait à forcer les États-Unis à négocier ce qui est devenu le Traité sur le saumon du Pacifique. Cependant, cette stratégie a eu un impact négatif sur nos stocks de saumon quinnat de la côte Ouest de l'île de Vancouver. Nos stocks de saumon quinnat ne se sont jamais remis de cette politique et des politiques qui ont permis l'exploitation d'un grand nombre de fermes d'élevage en parcs en filet sur la côte Ouest de l'île de Vancouver. Le saumon rouge, le saumon keta, le saumon coho, le saumon rose et la truite arc-en-ciel ont également souffert.

L'existence de fermes salmonicoles le long des routes migratoires de la côte Ouest de l'île de Vancouver a eu de graves répercussions sur les efforts de rétablissement de toutes les espèces.

La gestion de notre ministère des Pêches et des Océans n'a pas aidé non plus. Les faits montrent qu'avec les nouveaux arrivants, les lois ont été adoptées avec de bonnes intentions, la conservation étant assez importante dans la loi, mais le MPO n'a pas réussi à faire respecter la loi. Le MPO a le pouvoir de gestion, avec des résultats dévastateurs. Ces lacunes prouvées dans la gestion ont eu pour résultat l'état lamentable actuel des stocks de saumon sur toute la côte.

De mauvaises politiques d'exploitation forestière et des politiques d'utilisation inappropriée des terres mises en place par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique ont contribué à la destruction de l'habitat du saumon. L'habitat fonctionnel est nécessaire au rétablissement à long terme de tous les stocks de saumon en Colombie-Britannique.

Les piètres mesures prises par tous les gouvernements pour lutter contre les changements climatiques n'aident pas non plus.

Merci.

● (1540)

Le président: Je vous remercie. Il n'arrive pas très souvent qu'un témoin termine quelques secondes avant la fin du temps alloué. Je coupe habituellement la parole aux gens avant qu'ils aient terminé. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant passer à M. Chamberlin pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Robert Chamberlin (président, First Nation Wild Salmon Alliance): [*Le témoin s'exprime en kwak'wala et a fourni le texte suivant:*]

Gila'Kasla Hama'thlal Lal'Kwala'tly. Wigya'xans hutli'Laxa la man'man wathdam. La man'man wath'dam Gyan no'Kia Kas Lal'Kwala'tly.

[*Le témoin fournit la traduction suivante:*]

Bonjour, mesdames et messieurs. Écoutez mes paroles d'aujourd'hui. Mes paroles viennent du cœur de mon peuple.

[*Anglais*]

Je voulais simplement suivre l'exemple de Cliff et parler un peu dans ma langue. Je vous implore d'entendre ce que j'ai à dire aujourd'hui au nom du cœur des membres des Premières Nations.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui de l'état du saumon du Pacifique en Colombie-Britannique. Il s'agit d'un sujet crucial pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique, car le saumon est une des principales sources alimentaires traditionnelles et est protégé par la Constitution et reconnu par la Cour suprême du Canada.

Le saumon sauvage est pris en considération dans un certain nombre de domaines de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, notamment la sécurité alimentaire, la culture, les traditions, l'éducation, les normes environnementales et la prise de décisions territoriales, ce qui signifie bien sûr un consentement libre, préalable et éclairé.

Le gouvernement actuel amorce une discussion en vue de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies, et le consentement libre, préalable et éclairé doit être un élément fondamental, surtout dans le cadre du processus actuel de consultation et d'accommodement des piscicultures des îles Discovery. Il faut aussi prendre en compte les détails fournis par les Premières Nations qui ont participé à cette consultation afin de mettre en œuvre de façon significative le principe de précaution, d'autant plus qu'aucune des Premières Nations du fleuve Fraser n'a été incluse dans les consultations qui auront d'autres répercussions sur leurs droits ancestraux.

La crise du saumon du Pacifique en Colombie-Britannique ne peut tout simplement pas attendre que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones soit mise en œuvre.

Avec les montaisons d'un niveau historiquement bas, notamment dans le fleuve Fraser, c'est clairement le début d'une spirale descendante vers l'extinction, et je le dis sans exagération. Des retours historiquement peu nombreux signifient des pontes historiquement faibles d'œufs dans le fleuve Fraser et donc un nombre historiquement bas de jeunes saumons qui entrent dans l'océan.

Il est reconnu que seulement 1 à 4 % des saumons juvéniles reviennent pour devenir la prochaine génération de saumons reproducteurs, de sorte que nous pouvons raisonnablement et logiquement prévoir que nous connaissons d'autres bas niveaux historiques, poursuivant ainsi la spirale descendante vers l'extinction au cours des prochaines années.

La ministre Jordan, du MPO, a récemment annoncé la réponse du gouvernement à la recommandation 19 de la Commission Cohen. L'annonce comprenait une évaluation selon laquelle les fermes piscicoles en parcs en filet de la région des îles Discovery présentaient un risque ou un préjudice extrêmement faible pour le saumon rouge du fleuve Fraser.

Cette décision a été fondée sur neuf articles scientifiques qui ont été soi-disant examinés par les pairs par le Secrétariat canadien de consultation scientifique, le SCCS. Le processus d'examen par les pairs du SCCS est terriblement vicié et offre une excellente occasion d'obtenir un résultat extrêmement biaisé.

Les promoteurs — dans ce cas-ci, une entreprise de pisciculture et des associations de l'industrie de la pisciculture — participent à chaque volet, à chaque étape, pour déterminer si l'exploitation pose un risque pour le saumon du Pacifique. En l'occurrence ils participent au comité directeur qui élabore la portée de l'étude, définit le mandat et élabore le document de travail. De plus, le processus d'examen par les pairs lui-même peut être indûment influencé par l'industrie, car elle peut choisir qui y participera.

C'est nettement inférieur au niveau d'impartialité et d'objectivité que j'attends comme point de départ raisonnable, et cette attente est partagée par de nombreuses Premières Nations, les industries commerciales et touristiques ainsi que les Canadiens qui dépendent de stocks de saumon sauvage sains et abondants. Des décennies de données scientifiques qui ont été soumises aux examens internationaux par les pairs ont été ignorées, même si ce processus était beaucoup plus rigoureux et soumis à une évaluation et à des résultats d'examen complètement impartiaux.

Le pou du poisson devait être le sujet d'un 10^e article scientifique lié à l'annonce de la recommandation 19 de la Commission Cohen pour déterminer le risque minimal ou les dommages minimes. Le pou du poisson a été omis de cette série de documents scientifiques.

C'est extrêmement préoccupant, car les piscicultures sont situées les unes après les autres le long des principaux corridors de migration de sortie des jeunes saumons du Pacifique et elles produisent des milliards de larves de pou qui résident dans la partie supérieure de la colonne d'eau où se trouvent les jeunes saumons. Étant donné que les piscicultures sont situées là où il y a un bon renouvellement de l'eau par les marées, les jeunes saumons du Pacifique sont amenés très près de zones infestées de milliards de larves de pou du poisson. Le pou du poisson peut tuer les jeunes saumons, mais il peut aussi modifier leurs comportements, ce qui les rend plus vulnérables à la prédation.

En ce qui concerne les conditions de permis relatives au pou du poisson, la moyenne de trois poux par poisson sert de seuil au déclenchement du traitement dans une pisciculture.

• (1545)

Trois poux du poisson peuvent sembler inoffensifs, mais étant donné que chaque pisciculture compte de 500 000 à 700 000 saumons de l'Atlantique, le nombre de poux du poisson devient stupéfiant. Il y a aussi la production de milliards de larves de poux du poisson. Dans les conditions de permis relatives au pou du poisson, il y a une fenêtre de migration de sortie pour les jeunes saumons du Pacifique, c'est-à-dire de mars à juin. Les conditions de permis visent à fournir une protection réglementaire spéciale pour les jeunes saumons du Pacifique pendant cette période. Les conditions de permis sont complètement et totalement indépendantes des jeunes saumons du Pacifique qu'elles sont conçues pour protéger, car le MPO ne surveille absolument pas la présence de poux du poisson sur les jeunes saumons sauvages...

Le président: Monsieur Chamberlin...

M. Robert Chamberlin: S'il est démontré qu'une entreprise piscicole ne se conforme pas aux conditions du permis, elle dispose d'un délai de 42 jours...

Le président: Excusez-moi, monsieur Chamberlin.

M. Robert Chamberlin: Oh, désolé. J'entends ma propre voix.

Le président: C'est parce que mon micro est ouvert. Vous avez dépassé le temps alloué, alors nous devons interrompre votre témoignage, mais j'espère que la période de questions et réponses vous donnera l'occasion de revenir sur ce que vous n'avez pas eu le temps d'aborder.

Nous allons maintenant passer à Mme Morten pour cinq minutes au maximum. Je vous en prie.

Mme Zo Ann Morten (directrice exécutive, Pacific Streamkeepers Federation): J'aimerais vous remercier de votre invita-

tion — oh, je m'entends moi aussi deux fois. Y a-t-il une façon d'y remédier?

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il y a une énorme réverbération. Je ne sais pas pourquoi, mais pouvons-nous régler cela avant d'aller plus loin? Il est difficile de suivre les témoignages.

Le président: Y a-t-il des participants dont le micro est toujours actif? J'entends ma propre voix dans mon écouteur.

La greffière du comité (Mme Nancy Vohl): Monsieur le président, nous allons suspendre la séance un instant, si cela vous convient.

Le président: D'accord, nous allons suspendre la séance un instant pour vérifier.

• (1545)

(Pause)

• (1551)

Le président: Reprenons. Nous allons maintenant passer à Mme Morten, pour cinq minutes ou moins, et nous verrons comment les choses se déroulent.

Mme Zo Ann Morten: Je tiens à vous remercier de m'avoir invitée à vous parler de l'état du saumon du Pacifique.

J'ai participé à de nombreux aspects liés au saumon, mais je me passionne pour la mobilisation communautaire par l'entremise du Programme de mise en valeur des salmonidés, le PMVS. Il comprend des activités de mise en valeur ainsi que des programmes comme Streamkeepers, Stream to Sea, des conseillers communautaires, la Direction des sciences, les services vétérinaires, ainsi que les équipes de restauration des ressources, qui comprennent un ingénieur et des biologistes. Tout cela a été mis en œuvre et bâti sous la bannière du PMVS depuis 1975 pour venir en aide au saumon du Pacifique.

En écoutant les témoins — et on ne cesse de parler du glissement de Big Bar —, j'ai entendu dire que le saumon était déjà en danger avant cette catastrophe.

C'est la connaissance de ce fait qui a mené à la refonte de la Loi sur les pêches fédérale. Le travail effectué par ce comité sur la Loi sur les pêches a contribué à la nouvelle loi fédérale, dans le but et l'intention de rétablir les montaisons de saumon et de le protéger dans son habitat. La Loi sur les pêches peut être un outil puissant, et nous attendons que les règlements soient rédigés et suivis afin de lui permettre de réaliser son potentiel.

Pour en revenir à Big Bar et à la réponse qui a été apportée, on s'est demandé si un glissement de terrain de cette ampleur avait déjà eu lieu dans l'histoire. Hell's Gate a été cité. Je n'étais pas là en 1914, mais j'ai travaillé sur le téléphérique de Hell's Gate à l'été 1974 et j'ai pu informer des milliers de touristes au sujet du glissement de terrain et des efforts qui ont été déployés pour construire la passe migratoire afin de permettre à nos incroyables saumons de voyager en toute sécurité après...

Le président: Madame Morten, les interprètes vous demandent de ralentir un peu. Ils sont bons dans leur travail, mais ils ont besoin que vous parliez un peu moins vite.

Mme Zo Ann Morten: J'ai travaillé sur le téléphérique de Hell's Gate en 1974 et j'ai pu informer des milliers de touristes au sujet du glissement de terrain et des efforts qui ont été déployés pour construire la passe migratoire afin de permettre à nos incroyables saumons de voyager en toute sécurité après avoir été bloqués pendant des années ou des décennies par des rochers et des eaux turbulentes.

Ce qui est incroyable dans le cas de Big Bar, c'est la réaction, le rassemblement pour régler le problème, la préoccupation pour le saumon. La politique s'est éclipsée et le mode survie s'est mis en marche. Il n'a fallu que cinq jours pour mettre sur pied la structure intergouvernementale de commandement unifiée, une réponse très différente de celle qui a suivi le glissement de terrain de 1914. Les études entreprises en 1937 ont peut-être conduit vers une voie à suivre, mais à mon avis, c'est la force du Programme de mise en valeur des salmonidés qui a fourni les connaissances et le personnel nécessaires. Les idées ont circulé sur la façon de remédier au problème, et certaines parties pouvaient faire l'objet d'embauches: « Prenez ce rocher et mettez-le ici ».

Pour la mise en œuvre de nombreuses idées, le personnel du PMVS a joué un rôle essentiel. On a fait appel au personnel des écloséries existantes pour aider à construire les parcs d'attente et les réservoirs à poisson. Les ingénieurs en restauration des ressources ont aidé à construire des échelles à poissons et des enrochements. Les gestionnaires du PMVS ont été détachés pour superviser les opérations quotidiennes, et les directeurs de secteur qui connaissaient le secteur et les gens de la région sont venus les aider.

La région du Pacifique du MPO compte un petit nombre d'employés, mais ils possèdent les compétences uniques qui englobent le saumon, l'eau et les paysages. Il y avait une équipe à qui s'adresser et des expériences sur lesquelles s'appuyer.

Je crois comprendre que lorsqu'est survenu le glissement de Big Bar, on a demandé à la Seymour Salmonid Society de faire part de son expérience du glissement qui avait bloqué la rivière Seymour en 2015, ce qui a permis d'éviter des centaines d'heures de recherche.

Pour ce qui est des communications, Big Bar a été et est encore une grosse affaire. Les gens voulaient savoir ce qui se passait, ce qu'on faisait pour remédier à ce détournement du fleuve. Les outils de communication qui ont été mis en place ont permis à tous d'obtenir un compte rendu détaillé de ce qui se passait, de ce qui était tenté, de ce sur quoi on travaillait. Je n'avais jamais vu un tel effort de mobilisation du public pour aider à dérouler le fil de l'histoire.

C'est un problème très complexe qui préoccupe énormément le public. On sait très bien que le saumon et son habitat sont en péril. Où est le centre de commandement? Où sont les équipes de communication qui permettent au public de voir ce qui est fait pour le saumon?

Nous ne sommes pas insensibles au sort du saumon du Pacifique. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. C'est pourquoi des milliers de citoyens ordinaires et quelques citoyens extraordinaires se sont portés volontaires pour participer au programme de PMVS du MPO. C'est pourquoi nous voulons aider le gouvernement fédéral à apporter les changements pour lesquels la Loi sur les pêches a été réécrite. Nous voulons contribuer à la protection et au rétablissement de l'habitat qui aidera les populations de poissons à se rétablir.

Où est le centre de commandement intergouvernemental pour le saumon aujourd'hui, dans lequel le travail est fait uniquement pour le saumon; où l'urgence est réelle; où ceux qui peuvent agir, agissent; où les lois, les programmes, les politiques et les règlements sont utilisés pour s'assurer que l'intervention en cas d'inondation ne se limite pas à l'érection de digues qui nuisent au saumon; où les pressions économiques sont atténuées en rétablissant nos ressources en saumon, plutôt qu'en exploitant ce qu'il en reste; où les conditions environnementales servent à l'établissement des meilleures conditions pour le saumon, et non à faire le strict minimum avant leur disparition; où nous cessons de détruire et de perdre des habitats et que nous cherchons plutôt à les protéger et à les préserver d'abord, pour ensuite reconstruire et restaurer ce qui est perdu?

Récemment, nous avons presque perdu une grande partie des programmes du PMVS à cause des compressions gouvernementales, et très peu de temps après, nous avons besoin des compétences et de la passion de ces mêmes personnes pour répondre au glissement de Big Bar. À l'heure actuelle, le nombre de personnes-ressources qui comprennent le saumon et son habitat diminue rapidement, et il est difficile de les remplacer.

Nous devons nous concentrer sur le recrutement et la formation afin d'avoir l'expertise nécessaire pour aujourd'hui et pour l'avenir. Il faudra tous les partenariats, processus et outils que nous avons établis et ceux qui restent à venir si nous avons vraiment la volonté de nous attaquer à la question de la reconstitution et de la protection du saumon. Nous avons démontré que nous pouvons travailler ensemble pour une cause commune et avoir les éléments nécessaires pour créer une voie vers cet objectif.

• (1555)

Le président: Merci, madame Morten.

Nous allons maintenant passer au chef McNeil pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

Le chef Tyrone McNeil (vice-président et chef de tribu, Stolo Tribal Council): [*Le témoin s'exprime à Halkomelem.*]

[*Anglais*]

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous. Je demande aux interprètes de m'excuser, car je n'ai pas préparé de notes à leur transmettre.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent. En me préparant, je n'ai pu m'empêcher de penser à l'époque où j'étais âgé de 7 ou 8 ans et à ma défunte mère. C'était vers 1968 ou 1969 à peu près. Ma mère discutait avec deux autres femmes de son âge. Elles parlaient du nombre de poissons qu'elles avaient mis de côté pour l'été.

Une dame a répondu 108, l'autre a dit 52, et ma mère a répondu 96. Elles ont ri de ma mère parce que, pour une grande famille, elle n'avait conservé que 96 bocaux de saumon. À l'époque, il s'agissait de pots d'une pinte. Ma mère a répondu qu'il ne s'agissait pas de 96 bocaux, mais de 96 douzaines de pintes de saumon mis de côté en une seule saison.

En entendant ce récit sur la situation actuelle du saumon, je ne peux m'empêcher de penser au fait d'avoir été nourri par le saumon, comme nous l'avons été tout au long de notre jeunesse, jusqu'au moment où les stocks ont commencé à décliner et où nous avions de moins en moins accès au poisson.

D'un autre côté, il y avait des études qui nous désignaient comme peuple Stó:lo. Ce que vous appelez le fleuve Fraser, nous le connaissons sous le nom de Stó:lo. C'est la mère de toutes les rivières. C'est la source de nourriture pour nous, les Stó:lo.

Lorsque les premiers Européens sont arrivés sur les côtes, ils ont calculé que nous, les Stó:lo, consommions environ 1 000 livres de saumon par habitant et par an. Ils ont étudié d'autres tribus qui nous entouraient, mais nous avions de loin la plus grande consommation.

Je pense à ces deux bases de référence dans un récit de réconciliation. Ma collectivité compte maintenant 1 000 habitants. Si nous avons continué à consommer du saumon à raison de 1 000 livres par habitant, cela représenterait un million de livres par année. Nous en sommes très loin, uniquement en raison de la façon dont le MPO nous réglemente et gère la pêche dans son ensemble.

J'encourage vraiment les gens à réfléchir à l'impact qu'il peut y avoir à passer d'une telle subsistance à notre situation actuelle, où nous n'avons la possibilité de pêcher que toutes les fins de semaine comme nous le faisons dans notre enfance. Lors d'un mariage, nous faisons griller du poisson. Lors de funérailles, nous faisons griller du poisson. Lors d'un anniversaire, nous faisons griller du poisson. Parfois, nous faisons des barbecues ou cuisinons du poisson juste pour le plaisir, parce que nous avons ça dans le sang. C'est dans notre ADN.

Dans un esprit de réconciliation, monsieur le président, j'aurais pensé que, en cette ère de réconciliation et de déclaration, des gens comme vous et le ministère feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer à tout le moins notre subsistance. Pour ce faire, vous disposez des outils de la Politique concernant le saumon sauvage, des recommandations de la Commission Cohen et du principe de précaution.

Les 10 principes sont censés guider la bureaucratie fédérale, particulièrement en ce qui concerne la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les articles 8, 19, 24 et 38 ressortent vraiment selon moi, monsieur le président.

Il s'agit d'utiliser les outils dont dispose déjà le gouvernement fédéral par l'entremise du ministère, et de déterminer ce qui peut être fait pour prévenir tout dommage, en particulier les dommages causés par l'homme. Nous savons qu'il y a des facteurs liés aux changements climatiques au sujet desquels notre action est limitée, mais nous contrôlons les influences anthropiques, en particulier autour des parcs en filet et de la voie migratoire autour du passage Discovery.

Vous n'imaginez pas le tort que causent ces piscicultures sur un parcours migratoire. Lorsque nos saumons en migration passent près de ces piscicultures et qu'ils sont exposés à des infestations de poux, le MPO accorde un délai de 42 jours aux exploitants pour réagir. Ainsi, ils ne surveillent pas la quantité de poux sur le saumon sauvage, un point c'est tout.

Je pense qu'on a raté une occasion en n'utilisant pas les outils dont les gens disposent ici et maintenant, afin de mieux protéger le saumon et pour faire tout ce qui est possible pour minimiser les effets négatifs causés par l'homme à une ressource si vitale pour nous. C'est plus qu'une source de nourriture. C'est une façon d'être. C'est intrinsèque à l'identité du peuple Stó:lo et d'autres Premières Nations.

• (1600)

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole, monsieur le président.

Le président: Merci, chef McNeil.

Nous allons maintenant passer à M. Adolph pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Arthur Adolph (directeur des opérations, St'át'imc Chiefs Council): Je remercie M. Ken McDonald, président et les vice-présidents, ainsi que les membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître devant le Comité permanent des pêches et des océans.

Je m'appelle Arthur Adolph. Je viens de la collectivité de Xáxli'p, anciennement connue sous le nom de Fountain Indian Band, située à 15 kilomètres au nord de Lillooet et à 365 kilomètres au nord de Vancouver, surplombant le fleuve Fraser.

J'ai été chef de ma collectivité pendant huit ans et membre du conseil pendant 17 ans. J'ai commencé ma carrière après avoir obtenu mon diplôme d'études secondaires, lorsque je me suis inscrit en mécanique de machinerie lourde. Après un accident industriel, je suis retourné à l'école et j'ai obtenu un baccalauréat en sociologie et en anthropologie.

Très tôt dans ma vie, à l'âge de 8 mois, ma mère est décédée. Grâce à l'adoption selon les coutumes, le chef Sam Mitchell et sa femme Susan, qui avaient respectivement 66 ans et 65 ans, m'ont élevé. Ils m'ont immergé dans la culture St'át'imc et familiarisé avec les traditions, le mode de vie et les connaissances écologiques authentiques St'át'imc, ainsi qu'à notre langue St'át'imc.

Mon exposé portera sur l'importance du saumon rouge du fleuve Fraser pour notre culture, notre mode de vie et, surtout, notre sécurité alimentaire et notre bien-être.

Depuis des temps immémoriaux, au début du printemps, les signaux annuels d'indicateurs écologiques et phénologiques débutent au fond de la vallée par la floraison des boutons d'or, puis des rosiers, et peu après, le cliquetis distinctif de la sauterelle que nous appelons *tl'ek att'ek'a*, pour gagner ensuite le sommet de la montagne avec la fonte du « cheval de neige ». Tout cela résonne partout sur notre territoire pour annoncer le retour annuel des St'át'imcs sur leurs lieux de pêche.

Dans tout le territoire St'át'imc, chacun de nos rochers de pêche a son propre nom traditionnel. Nos rochers de pêche présentent également des marques distinctes laissées par les Transformers. Selon nos légendes, Coyote, un des Transformers, a amené le saumon rouge de la côte jusqu'à l'intérieur, laissant ses marques près de nos rochers de pêche pour nous rappeler ses entreprises.

Dans la région de Lillooet, les St'át'imc sont bien connus pour leur saumon séché à l'air libre, qu'on appelle *sts'wan*. Avant que la Colombie-Britannique ne se joigne au Dominion du Canada en 1871, cette denrée alimentaire de base était également bien connue de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui en achetait des quantités considérables pour son personnel stationné au poste de traite de Kamloops.

M. Sam Mitchell, qui est né le 2 juin 1894 et qui m'a élevé, a déclaré qu'il y avait autrefois tellement de saumons aux rapides de la rivière Bridge qu'on pouvait presque traverser la rivière à pied sur leurs dos.

En ce qui concerne l'abondance du saumon, M. Michael Kew a déclaré que les prises commerciales importantes dépassaient les prises autochtones. M. Kew a également fait remarquer qu'il y avait une abondance de saumon rouge dans la région de Lillooet, et que plus de 23 580 000 saumons rouges sont passés au cours des années de pointe et 5 050 000 au cours des années de faible retour. Le 11 août 2020, CBC News a rapporté que les prévisions de la Commission du saumon du Pacifique estimaient à 283 000 le nombre de saumons rouges du fleuve Fraser pour 2020. L'an dernier, le retour du saumon rouge du fleuve Fraser représentait 1,2 % de son maximum historique.

Comme vous le savez, la Commission Cohen a été créée par le gouvernement fédéral le 5 novembre 2009 pour enquêter sur le déclin du saumon rouge du fleuve Fraser. La commission d'enquête Cohen a conclu par 75 recommandations visant à améliorer la durabilité future de la pêche au saumon rouge. Selon nous, l'un des principaux éléments est la recommandation 3, qui fait ressortir le conflit avec le MPO et la contradiction interne à son mandat, à savoir de faire la promotion des fermes piscicoles tout en protégeant le saumon sauvage.

Je vais passer à ma conclusion.

• (1605)

Je terminerais par une analogie avec les grandes surfaces, si nous ne pouvons pas aller chez Costco, nous avons la possibilité d'aller chez Walmart. Ce n'est pas le cas si le saumon du fleuve Fraser disparaît; nous n'avons pas d'autre solution. Notre culture s'at'imc, nos traditions, notre mode de vie et notre bien-être vont tous s'effondrer, nous forçant à vivre dans les conditions du quart-monde sur nos propres terres.

Le président: Merci, monsieur Adolph.

Je sais qu'il y a d'autres documents dans les notes que vous avez soumises. Une fois traduits, ils seront distribués à tous les membres du Comité pour consultation future. Tout ce que vous n'avez pas eu l'occasion de dire ressortira, je l'espère, des questions.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Arnold, vous avez six minutes ou moins.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par M. Chamberlin.

Monsieur Chamberlin, le 30 novembre 2018, le comité directeur de la lettre d'entente de l'archipel Broughton du gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté ses recommandations consensuelles. Ces recommandations comprenaient la mise en place immédiate d'un programme de surveillance et d'inspection dirigé par les Premières Nations pour surveiller la santé du poisson et dépister le pou du poisson, les pathogènes, les vecteurs de maladies, etc.

Je crois savoir que l'ACIA et le MPO effectuent des activités de surveillance et d'inspection des salmonicultures en parcs en filet. Pourquoi le programme d'inspection et de surveillance supplémentaire a-t-il été jugé nécessaire?

M. Robert Chamberlin: Tout d'abord, nous devons reconnaître qu'il y a un manque flagrant de confiance entre les Premières Nations de la Colombie-Britannique et le ministère des Pêches et des Océans. Je n'essaie pas d'être importun ou combatif. Je ne fais que

rapporter ce que j'ai vu et entendu à maintes reprises. Il en résulte une très grande méfiance à l'égard de la science.

Pour ce qui est de la surveillance des maladies et du pou du poisson par le MPO dans les piscicultures, vous devez comprendre qu'il s'agit d'un programme de surveillance. Ils viennent contrôler la vérification. Ils vérifient le travail de l'entreprise de pisciculture.

Je me souviens d'un récent article scientifique qui disait que les chiffres étaient plus élevés lorsque le MPO était dans le secteur et plus bas lorsqu'il n'y était pas. C'est le genre d'information qui cause une grande consternation chez les Premières Nations. Nous voulons un contrôle et une surveillance indépendants, selon les normes sur lesquelles nous insistons.

Le MPO s'appuie sur le comptage du pou du poisson adulte et sous-adulte, mais nous savons que les poux à un stade de développement moindre deviendront des adultes, alors nous envisageons de compter ceux-là, ce que le ministère ne fait pas, ainsi que la science et la méthodologie.

• (1610)

M. Mel Arnold: Merci.

J'aimerais maintenant poser une question à Mme Morten, des Stó:lo, et aux autres chefs du Fraser qui sont ici.

Pas plus tard qu'en septembre, la ministre des Pêches devait prendre une décision au sujet des parcs en filet dans l'archipel Broughton. Cette décision a pour l'essentiel été reportée. Ensuite, des consultations devaient être entreprises avec les sept Premières Nations de la région.

Est-ce que cela constitue une consultation? Quelqu'un, aujourd'hui, je crois, a indiqué que ces autres Premières nations n'avaient pas été consultées. Est-ce que cette consultation avec les sept nations de la région...? Cela suffira-t-il ou s'agira-t-il d'une autre tentative ratée de réconciliation de la part du gouvernement?

Madame Morten, pouvez-vous prendre la parole?

Mme Zo Ann Morten: Je m'appelle Morten. Je pense que vous pensez peut-être à Mme Alexandra Morton.

M. Mel Arnold: Je suis... Parlez-vous au nom des Stó:lo?

Mme Zo Ann Morten: Non.

M. Mel Arnold: Excusez-moi.

Mme Zo Ann Morten: Je représente les Streamkeepers.

M. Mel Arnold: Vous représentez les Streamkeepers. D'accord, excusez-moi.

Chef McNeil, qu'en pensez-vous?

Le chef Tyrone McNeil: Merci de la question.

Tout d'abord, nous sommes extrêmement insatisfaits du fait que le gouvernement se soit initialement engagé à commencer à éliminer les piscicultures d'ici le 30 septembre, conformément à la recommandation de la Commission Cohen, et qu'à la toute dernière minute, il ait pris la décision farfelue de les laisser et de remettre les choses à une date ultérieure.

Pour répondre plus précisément à votre question sur la consultation, le gouvernement est obligé de consulter officiellement les sept Premières Nations les plus proches, mais je suis à 1 000 kilomètres de là et je suis directement touché. Je ne suis pas susceptible d'être touché; je suis directement touché par la présence de ces piscicultures, et je n'ai pas du tout l'occasion de participer à la consultation.

Je ne me souviens pas de la dernière fois où nous avons engagé un ministre ou un sous-ministre dans une conversation sur la pêche en général. Trop souvent, nous écrivons à un ministre, et nous recevons une non-réponse qui ne vaut même pas le papier sur lequel elle est écrite.

Le gouvernement doit faire beaucoup de travail en matière de consultation, je crois, en particulier en ce qui concerne l'article 19 de la Déclaration, qui parle de consentement libre préalable, et éclairé; l'article 18, qui parle de notre droit de participer aux décisions qui touchent nos droits — le poisson est un élément important de nos droits — et, en particulier, l'article 24, qui porte sur la protection de nos aliments et de notre subsistance.

Pour répondre brièvement à votre question, le gouvernement fédéral a complètement failli à la tâche en ce qui concerne la consultation pour ceux d'entre nous qui ne font pas partie de ces sept collectivités. Il faut que nous participions.

Merci.

M. Mel Arnold: Merci.

Je vais passer à une autre question et j'espère obtenir une réponse très rapide de chacun des participants aujourd'hui.

Lorsque vous examinez les mesures et les investissements du gouvernement fédéral, que manque-t-il à ses efforts de rétablissement des stocks de saumon? Autrement dit, si vous pouviez faire une chose pour rétablir les stocks de saumon sauvage du Pacifique, quelle serait-elle?

Je vais commencer en haut de la liste par M. Atleo.

M. Clifford Atleo Sr.: Il faudrait commencer par reconnaître les résultats de la gestion, de la mauvaise gestion du gouvernement. Que la province soit intouchable, qu'elle profite des forêts, mais qu'elle ait un impact direct sur les efforts de reconstruction, c'est un énorme problème.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je vais en rester là. Merci.

• (1615)

M. Mel Arnold: Monsieur Chamberlin, qu'en pensez-vous?

M. Robert Chamberlin: La première serait l'élevage en parc clos terrestre. Deuxièmement, l'élevage en parc clos terrestre. Troisièmement, il faudrait collaborer avec les Premières Nations de toute la province pour réaménager et réhabiliter l'habitat du saumon.

Merci.

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): J'en appelle au Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Excusez-moi...

[Français]

Mme Marilène Gill: L'interprétation ne fonctionnait pas, mais c'est maintenant rétabli.

[Traduction]

Le président: J'entends la traduction en français. Quelqu'un d'autre a-t-il ce problème?

M. Robert Chamberlin: Moi aussi. Est-ce moi?

Le président: Nancy, pouvons-nous vérifier pourquoi il en est ainsi?

Monsieur Chamberlin, comment avez-vous réglé votre traduction?

M. Robert Chamberlin: J'ai mis « Anglais ».

Le président: D'accord, c'est correct. C'est ce qui convient. Il ne devrait pas y avoir de traduction. La seule traduction en français devrait être celle destinée à Mme Gill ou à quiconque a choisi le français.

M. Robert Chamberlin: Voulez-vous que je reprenne la parole?

Le président: Si cela semble fonctionner maintenant, oui.

Le temps est limité...

M. Robert Chamberlin: Oui, je comprends...

Le président: Le temps imparti a pris fin lorsque M. Arnold a fini de poser sa question, mais je vais vous permettre de répondre brièvement, monsieur Chamberlin.

M. Robert Chamberlin: Ma réponse est qu'il faut des parcs clos terrestres immédiatement et qu'il faut travailler avec les Premières Nations de toute la province pour cerner les efforts de réhabilitation et faire un pas de côté stratégique pour laisser la place au retour du saumon.

Le président: Merci, monsieur Chamberlin.

Nous entendons encore un écho, madame Nancy Vohl.

La greffière: Merci de m'en avoir informée. Voulez-vous suspendre la séance ou préférez-vous continuer, et nous essaierons de régler cela en même temps?

Le président: J'entends mon propre micro. Je ne sais pas pourquoi. Quelqu'un d'autre entend-il un écho? Oui, les membres du Comité l'entendent également.

Nous allons suspendre la séance un instant, madame Nancy Vohl, et vous pourrez vérifier, s'il vous plaît.

La greffière: Absolument.

• (1615)

(Pause)

• (1619)

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Hardie pour six minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à vous tous d'être ici.

La question est de savoir ce que nous devons faire pour rétablir l'abondance de ces stocks de poissons. Il ne s'agit pas de savoir comment trouver un équilibre entre les divers intérêts; il s'agit de nous assurer qu'il y ait davantage de saumons. C'est difficile. Nous avons l'exemple, que notre président connaît trop bien, de Terre-Neuve, où nous reconstituons les stocks de morue après que tout ait fermé. Nous ne sommes pas encore revenus à la situation de départ, alors ce n'est pas facile.

Il y a deux choses. Tout d'abord, nous vous avons entendus et nous avons entendu tellement de gens exprimer un manque de confiance envers le MPO. Par conséquent, à votre avis, qui est le mieux placé, parmi tous ceux que vous pouvez imaginer, pour diriger les efforts qu'il faudra déployer pour rétablir sérieusement nos stocks de saumon?

Je vais ouvrir grand la porte. Si vous avez une idée, levez la main et je vous donnerai la parole.

Allez-y, monsieur Chamberlin.

• (1620)

M. Robert Chamberlin: Je crois que les Premières Nations sont les mieux placées. Bon nombre de ces réseaux fluviaux et de ces bassins hydrographiques se trouvent dans des endroits très éloignés où se trouvent des Premières Nations. Cela permettrait de réaliser beaucoup d'économies dans le cadre de cet effort, tout en bénéficiant des connaissances écologiques traditionnelles.

M. Ken Hardie: Merci.

Monsieur Adolph, qu'en pensez-vous?

M. Arthur Adolph: En fait, je me fais l'écho de M. Robert Chamberlin. Essentiellement, si nous voulons vraiment nous occuper de la réconciliation et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, nous devons prendre un peu de recul et déterminer où nous nous sommes trompés en ce qui concerne la gestion des terres et des ressources. Ce qui a manqué, ce sont nos connaissances traditionnelles et écologiques, car pendant plus de 15 000 ans, la terre et les ressources ont été là pour assurer notre subsistance et celle des générations futures. La situation a commencé à se dégrader au cours des 150 dernières années, alors nous devons intégrer cela, sous la direction des peuples autochtones.

M. Ken Hardie: Monsieur Atleo, diriez-vous la même chose?

M. Clifford Atleo Sr.: Oui, certainement. Nous avons offert notre aide au ministère à maintes reprises, mais en vain. On nous tient toujours le même discours: « Nous sommes responsables, nous sommes l'autorité suprême, et nous sommes les meilleurs gestionnaires au monde. » Ce que prouve bien sûr l'état actuel de nos stocks.

N'oublions pas que nous avons quelques milliers d'années d'expérience. Ce à quoi les gens ne pensent pas, c'est que lorsque les nouveaux arrivants sont venus s'installer ici, il y avait des ressources dans chaque cours d'eau. Chaque rivière comptait plusieurs espèces qui se reproduisaient, et ce n'était pas un hasard. Les Premières Nations étaient beaucoup plus populeuses à ce moment-là qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ces rivières et ces ruisseaux ont assuré notre subsistance grâce à une bonne gestion.

Nous savons que nous pouvons aider. Il faut tout simplement une plus grande ouverture.

M. Ken Hardie: Chef McNeil, avez-vous quelque chose à ajouter?

Le chef Tyrone McNeil: Il existe des mécanismes que le ministère des Pêches et Océans choisit de ne pas appliquer et qui nous aideraient, en tant que titulaires de droits, à participer davantage.

Par exemple, 74 collectivités font partie du Conseil de gestion du saumon du Fraser. Nous avons mis sur pied une entité, en partenariat avec le MPO, pour gérer le saumon le long de sa route migratoire. Cependant, le MPO ne fournit pas un financement suffisant et ne dote pas les comités de façon appropriée, alors c'est un outil inefficace.

Nous avons élaboré un outil avec le MPO, qui doit être rendu plus efficace par les responsables au ministère ou par quelqu'un d'autre et qui doit nous permettre d'occuper la place qui nous revient dans cet accord.

M. Ken Hardie: Mme Morten, vous et moi avons eu des discussions pendant plusieurs années dans la région de Maple Ridge–Pitt Meadows. Je sais que vous avez été très active sur le terrain, littéralement, là-bas.

J'aimerais avoir l'heure juste en ce qui concerne l'une des préoccupations que je crois vous avoir entendu exprimer il y a quelque temps. Y a-t-il des changements au niveau municipal ou provincial qui ont une incidence sur la capacité des cours d'eau en ce qui a trait au saumon? Les marges de recul riveraines ont-elles changé? Est-ce que trop d'exceptions sont permises? Que se passe-t-il à ce niveau-là qui nous nuit dans le rétablissement de ces stocks?

Mme Zo Ann Morten: Eh bien, à Maple Ridge, il y a des gens qui veulent construire dans la plaine inondable, ce qui explique peut-être cela en partie. Nous avons des règlements sur les zones riveraines, mais comme l'ombudsman a dit qu'ils ne fonctionnaient pas, cela a mis fin à tout cela. Nous venons de recevoir un rapport indiquant que ces règlements ne sont pas efficaces, mais personne n'a cherché à faire en sorte qu'ils le soient. Nous avons une loi sur les pêches, mais nous avons des règlements qui ne sont pas respectés ou qui ne sont pas assez rigoureux pour changer quoi que ce soit.

Cette semaine, le ruisseau Beaver, dans le parc Stanley, a été drainé. On y trouvait des géniteurs il y a deux semaines, et maintenant il n'y a plus d'eau. Dans la région métropolitaine de Vancouver, vous pouvez savoir, de jour en jour, d'heure en heure, la quantité d'eaux usées déversées dans le fleuve Fraser et dans le ruisseau Keith, qui se jette dans le ruisseau Lynn.

Nous avons des problèmes de passes migratoires. Il existe plein de documents disant que de tels problèmes ne se produiront pas, mais ils continuent de se produire quand même.

• (1625)

M. Ken Hardie: D'accord.

Me reste-t-il beaucoup de temps, monsieur le président?

Le président: Vous avez six secondes. C'est trop peu pour poser une question et pour obtenir une réponse.

M. Ken Hardie: Ce sera tout alors.

Le président: Je vais réserver ces six secondes pour quelqu'un d'autre.

Nous allons maintenant passer à Mme Gill pour six minutes ou moins, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Ma question concerne la confiance des Premières Nations envers le ministère des Pêches et des Océans. Cela a été évoqué à plusieurs reprises par plusieurs d'entre vous.

J'ai entendu des éléments de réponse, mais j'aimerais que vous puissiez les développer et nous parler des motifs qui ont mené à cette perte de confiance. Bien sûr, il y a aussi la contrepartie, c'est-à-dire ce qui pourrait être fait pour regagner la confiance des Premières Nations.

Ma question s'adresse à tous les chefs, donc vous pouvez tous répondre. Prenez le temps de le faire.

[Traduction]

M. Arthur Adolph: Monsieur le président, j'aimerais commencer.

Le président: Allez-y.

M. Arthur Adolph: Je pense que ce qu'il faut faire pour que la confiance à l'égard du MPO soit rétablie, c'est d'avoir une seule loi pour tous. En 1979, je suis allé pêcher sur nos affleurements rocheux. J'ai pris quatre poissons. Les représentants du MPO sont arrivés en hélicoptère. Trois d'entre eux m'ont cloué au sol et m'ont accusé de pêcher illégalement, mais deux kilomètres plus loin, vers Lillooet, il y avait des pêcheurs sportifs qui pêchaient des deux côtés de la rivière. Les représentants du MPO n'y sont pas allés en hélicoptère, ne les ont pas cloués au sol et ne les ont pas accusés.

Prenez aussi l'exemple de la catastrophe minière de Mount Polley. Le déversement a eu des effets dévastateurs sur l'habitat du saumon, ainsi que sur le saumon. Ce fut l'une des pires catastrophes minières au Canada. Le ministère des Pêches et Océans n'a pas facturé Imperial Metals, qui est propriétaire de la mine. Nous les Autochtones, nous nous faisons accuser lorsque nous prenons quatre poissons, mais pas eux.

Le président: Monsieur Chamberlin, qu'en pensez-vous?

M. Robert Chamberlin: Il existe une certaine méfiance étant donné que le gouvernement fait fi constamment des décisions de la Cour suprême du Canada. Nous l'avons vu récemment dans le cas de la pêche pour subsistance convenable des Micmacs. Je ne me souviens pas d'une seule fois, depuis l'arrêt Sparrow, où il y a eu une véritable répartition conforme aux décisions de la Cour suprême.

Je crois que la ministre des Pêches et des Océans doit maintenant adopter les mesures qui s'imposent, constater l'état du saumon du Pacifique et prendre des décisions qui profiteront au saumon sauvage sans exception. Il faut respecter les obligations ou l'engagement à l'égard des enclos terrestres pour le secteur de l'aquaculture, et pas seulement au moyen d'un plan. Il faut éliminer cette menace connue qui est sous nos yeux, afin de pouvoir ensuite nous attaquer aux autres aspects du stress que subit le saumon du Pacifique.

Merci.

Le président: Monsieur Atleo, vous avez levé la main.

M. Clifford Atleo Sr.: Oui. Merci.

Je pense que le racisme est un véritable problème au sein du ministère. Il faut s'y attaquer. C'est précisément la raison pour laquelle M. Adolph a parlé de son histoire personnelle. Nous avons tous été

témoins d'attitudes racistes au sein du gouvernement. La confiance ne reviendra pas sans qu'on s'attaque au racisme, qu'on y donne suite, qu'on l'élimine et qu'on applique même un principe de tolérance zéro à l'égard du racisme. Ce serait très utile de s'occuper de cela — pas le gouvernement de façon isolée, mais avec notre aide. Les responsables doivent comprendre qui nous sommes, d'où nous venons et ce que nous pouvons faire.

Merci.

• (1630)

Le président: Chef McNeil, allez-y.

Le chef Tyrone McNeil: Trois choses me viennent à l'esprit en réponse à cette question.

Premièrement, il faut mettre en œuvre l'arrêt Sparrow. Ce que je veux dire par là, c'est que dans le bas Fraser, nous pêchons habituellement ce qu'on appelle le saumon quinnat « précoce ». La façon dont le MPO gère la pêche fait en sorte de permettre au secteur de la pêche récréative en milieu marin de l'exploiter pleinement, de sorte qu'au moment où il arrive dans le Fraser, les stocks ne sont pas suffisants pour nous. Le MPO n'applique pas l'arrêt Sparrow.

Deuxièmement, il faut retirer au MPO le mandat relatif aux parcs de cages en filet, ce qui le place en conflit d'intérêts. Il est impossible de favoriser la pisciculture et de protéger le saumon sauvage en même temps. Par défaut, ce sont les élevages que l'on choisit de soutenir au détriment du saumon sauvage.

Troisièmement, la Loi sur les pêches prévoit actuellement une approche fondée sur les écosystèmes pour la gestion des pêches, avec laquelle je suis entièrement d'accord. Le régime de gestion actuel du MPO concerne simplement l'accès et rien d'autre, bien que son mandat soit plus large. Il faut agir et nous permettre de participer.

Le président: Je ne sais pas si vous avez un commentaire, madame Morten.

Mme Zo Ann Morten: Il y a des années, le ministère des Pêches et Océans avait des processus de consultation englobant l'ensemble de la collectivité, et n'importe qui pouvait y assister. Je ne me souviens même pas de la dernière fois où un tel processus a eu lieu récemment.

La dernière fois que cela s'est produit, les animateurs notaient les réponses sans écouter les gens qui parlaient. Lorsque nous prenions la parole, ils cessaient de noter. Puis, quand nous nous taisions, des mots apparaissaient comme par magie à l'écran.

Le processus de consultation a disparu il y a longtemps, et il serait bon de le renouveler avec de nouvelles personnes.

Le président: Merci.

Merci, madame Gill. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Johns pour six minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de l'important travail qu'ils font pour préserver le saumon sauvage du Pacifique.

Je tiens également à remercier, bien sûr, M. Wickaninnish, qui est le chef du Conseil des Huu-ay-aht, d'être ici, parce que je me trouve en territoire nuchatlaht aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Wickaninnish. À l'heure actuelle, le fonds de restauration du saumon de la Colombie-Britannique fait l'objet d'une entente entre la province et le gouvernement fédéral, qui prévoit 142 millions de dollars sur cinq ans pour investir dans le rétablissement.

À l'heure actuelle, de nombreux projets sont également refusés dans notre région. Nous avons vu 3 % du rendement traditionnel dans la région de Tranquil et dans les rivières de votre territoire.

Pouvez-vous nous dire à quel point il est important que le gouvernement augmente de toute urgence ce montant? Beaucoup de gens disent que nous avons besoin de cinq fois plus. Ces 142 millions de dollars sont répartis sur cinq ans, et nous avons besoin de cette somme chaque année. Pouvez-vous nous parler de l'importance de cette question et des possibilités qu'offre un tel investissement au chapitre de la réconciliation?

M. Clifford Atleo Sr.: Lorsque le processus moderne d'établissement de traités a commencé au début des années 1990, nous avons envoyé le personnel de notre conseil tribal dans toutes les régions de la côte Ouest. Sur le plan politique, il s'agissait des régions du nord, du centre et du sud du territoire des Nuuchah-nulth.

À cette époque, nous avons estimé qu'il faudrait au moins 90 à 100 millions de dollars pour la restauration de l'habitat. Puis, quelques années plus tard, vers la fin des années 1990, le gouvernement a annoncé ce fonds de restauration sur cinq ans et 75 millions de dollars, ce qui est vraiment dérisoire. Puis sont venus s'ajouter les fonds supplémentaires dont vous parlez.

Je pense que la province s'en est tirée à bon compte jusqu'à maintenant. Sa contribution est minime, malgré le fait que c'est à elle qu'a profité le plus la destruction de l'habitat. Cela a empêché notre peuple et nos nations de s'attaquer sérieusement à la restauration.

M. Gord Johns: Nous constatons un rendement de 3 % dans la rivière Tranquil, ainsi que le rendement le plus faible enregistré dans le fleuve Fraser deux années de suite. Croyez-vous que la ministre agit avec un sentiment d'urgence? Elle n'a jamais mentionné qu'il y avait urgence pour le saumon. Pouvez-vous nous en parler? Pensez-vous qu'elle prend cela suffisamment au sérieux?

M. Clifford Atleo Sr.: Il ne semble pas y avoir de sentiment d'urgence de la part du gouvernement par rapport à ce que nous vivons ici.

Je me souviens que la ministre était ici avec les Stó:lo lorsqu'ils ont décidé de signer officiellement une entente sur le conseil de gestion du fleuve Fraser. Nous avons eu la chance d'y être invités, car nous avons toujours appuyé cette initiative.

Une semaine auparavant, les dirigeants des Stó:lo se sont réunis et ont présenté au gouvernement une résolution disant qu'il fallait agir maintenant. Ce n'est qu'à ce moment-là que les choses ont commencé à bouger. Avant cela, il ne se passait presque rien.

Il y a vraiment eu une énorme déconnexion, une lacune ou un manque de lien en ce qui a trait à la réalité d'ici, ce qui fait ressortir l'importance d'écouter nos dirigeants.

• (1635)

M. Gord Johns: Monsieur Chamberlin, vous avez probablement entendu le témoignage de lundi. Dans sa lettre de mandat, la ministre a dit qu'elle travaillerait avec la Colombie-Britannique et les communautés autochtones « pour élaborer un plan responsable pour

cesser la salmoniculture en enclos à filet dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici 2025 ».

Lundi, les représentants de l'industrie nous ont dit qu'ils ne croyaient pas que le but était de cesser la salmoniculture en enclos terrestres. Pouvez-vous me dire de quoi il était question exactement dans cette lettre de mandat?

M. Robert Chamberlin: Je peux vous dire que j'ai travaillé avec 102 Premières Nations de la Colombie-Britannique qui appuient la transition vers des enclos terrestres. C'est parce que les gens sont maintenant plus au courant de ce que les répercussions représentent.

Le fait est que c'est quelque chose qui doit se produire. Lorsque nous avons entendu l'annonce et lu les mots, nous avons pensé qu'il s'agissait d'une transition réelle, et non pas de l'élaboration d'un plan pour la transition. À l'échelle de la Colombie-Britannique, 102 Premières Nations appuient le gouvernement à cet égard, ce qui s'apparente à un vaste effort de réconciliation à l'échelle de la province. Cela pourrait contribuer dans une large mesure à éliminer ce que l'on appelle le racisme systémique attribuable aux 21 années pendant lesquelles on n'a pas tenu compte de l'arrêt Marshall et à toutes ces années où l'arrêt Sparrow n'a pas été appliqué de façon significative.

Comment peut-on appeler cela d'un point de vue autochtone, à part du racisme systémique?

M. Gord Johns: Pouvez-vous nous parler de l'importance de la recommandation n° 3 de la Commission Cohen, qui vise à retirer au MPO le mandat de protéger à la fois le saumon sauvage du Pacifique et d'être l'agent de l'industrie? Pouvez-vous également nous parler des conditions de permis en ce qui concerne le pou du poisson et de leur approche à l'égard de l'industrie?

M. Robert Chamberlin: Absolument. Je vous en remercie.

Quand il est question de conflit d'intérêts — et du Secrétariat canadien de consultation scientifique, le SCCS —, cela confirme tellement que le conflit et les préjugés sont intégrés dans toutes les activités du MPO et de l'industrie de la pisciculture. C'est quelque chose qui doit changer.

Pour ce qui est des conditions de permis, si vous avez en moyenne trois poux du poisson qui produisent des larves dans une pisciculture, il est nécessaire, par règlement, de traiter la pisciculture. Vous me direz que le chiffre trois semble inoffensif, n'est-ce pas? Lorsqu'on considère qu'il y a un demi-million ou trois quarts de million de poissons dans chaque pisciculture, on parle de millions de poux du poisson qui produisent des larves, ce qui signifie bien sûr des milliards de larves dans la colonne d'eau supérieure où le saumon du Pacifique migre. C'est une menace claire. L'impact est évident. Les conditions de permis ne prévoient pas de surveillance du nombre de poux du poisson sur les jeunes saumons. Le processus est mené de façon complètement indépendante de la ressource qu'il vise à protéger.

La plus grosse farce, c'est le délai de 42 jours qui est accordé à l'industrie si elle ne se conforme pas. Quand on pense aux rapports, à la réponse et au délai de 42 jours, on se retrouve avec une industrie qui est autorisée à fonctionner sur toute la côte, au mépris de la réglementation, pendant cette période critique de migration de sortie.

Ces conditions de permis sont absolument inutiles et ne protègent pas le saumon sauvage.

Le président: Merci, monsieur Johns. Vous avez un peu dépassé votre temps, mais je voulais entendre la réponse.

Nous allons maintenant passer à M. Calkins, pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Blaine Calkins: Merci, monsieur le président. J'apprécie les témoignages que j'ai entendus aujourd'hui. Non seulement j'ai appris beaucoup de choses, mais j'ai aussi été divertie à l'occasion au cours de cette réunion. Je suis heureux de l'ambiance dans laquelle nous discutons de cette question très sérieuse.

Je pense que tout le monde dans la salle veut la même chose: la protection, la longévité et la santé du saumon sauvage du Pacifique. Je ne pense pas que quiconque ici veuille autre chose que cela.

Je vais poser des questions un peu différentes. Pour ce qui est de l'abondance, M. Hardie et moi sommes d'accord sur ce point en particulier — c'est là que se situe le problème. Les pêcheurs commerciaux nous disent que le MPO a mal géré et que la ressource n'est plus abondante. Les pêcheurs sportifs et récréatifs sont du même avis. Bien sûr, les Premières Nations — vous y compris aujourd'hui — ont le même discours. Je pense que personne ne conteste cela.

J'aimerais parler un peu de certaines des options possibles pour l'avenir, plutôt que d'en examiner seulement une ou deux. Je pense qu'il y a d'autres possibilités. L'une d'elles serait l'utilisation potentielle des écloseries, non pas comme solution permanente, mais comme solution provisoire pour rétablir l'abondance et les stocks. Bien sûr, il y aura des efforts continus pour nettoyer nos cours d'eau et les rendre plus productifs, mais il y a aussi l'utilisation d'engins sélectifs pour veiller à protéger le saumon sauvage de toutes les façons possibles.

Est-ce que l'un d'entre vous voudrait parler des changements que nous pouvons apporter, qu'il s'agisse de la pêche pratiquée par les Premières Nations dans les cours d'eau douce ou le long de la côte, de la pêche sportive ou d'autres types de pêche? Quels sacrifices pouvons-nous faire ou quelles solutions pouvons-nous apporter pour que le saumon sauvage puisse retourner frayer? Nous pouvons utiliser des outils différents.

À l'heure actuelle, nous assistons essentiellement à la disparition du saumon. Nous devons faire les choses différemment. Que pourrions-nous faire d'autre, à part simplement fermer ou déplacer les piscicultures? Je ne pense pas que cela, en soi, va régler le problème. Comment pouvons-nous faire autrement?

Qui voudrait répondre à cette question?

• (1640)

M. Arthur Adolph: Je vais répondre.

M. Blaine Calkins: Allez-y.

M. Arthur Adolph: D'entrée de jeu, étant donné les sommes d'argent qui ont été consacrées à la Commission Cohen, je pense que nous devrions vraiment examiner ce qui est ressorti de ce rapport et nous assurer que toutes les recommandations qui ont été formulées sont mises en œuvre.

D'abord et avant tout, je pense que la façon appropriée d'envisager le rétablissement du saumon sauvage du fleuve Fraser est d'examiner tous les impacts. Quelles sont les répercussions sur le saumon? Quelles sont les répercussions sur l'habitat? Il faut ensuite voir ce qui cause tout cela. Une fois que nous aurons compris tous ces aspects et que nous aurons trouvé une méthode pour tenir

compte de toutes les répercussions sur le poisson et sur l'habitat, nous espérons retrouver une abondance de saumon, grâce à tous nos travaux et aux recommandations de la Commission Cohen.

À l'heure actuelle, le ministère des Pêches et Océans est dans le déni et n'envisage pas vraiment la mise en œuvre complète des recommandations de la Commission Cohen.

M. Blaine Calkins: Merci, monsieur Adolph.

Madame Morten, je crois que vous vouliez dire quelque chose.

Mme Zo Ann Morten: Je suis d'accord que nous devrions ré-examiner les conclusions de la Commission Cohen et ne pas nous contenter de dire que nous y travaillons, mais plutôt trouver la façon de nous y attaquer.

Je me souviens de ma première journée au conseil d'administration pour le renouveau des pêches. Joy Thorkelson m'a demandé: « Comment se fait-il que l'on parle uniquement de la disparition des saumons adultes? » Pourquoi ne tenons-nous pas compte de toutes les situations problématiques? Pourquoi ne nous penchons-nous pas sur la pollution de l'eau? Pourquoi n'examinons-nous pas toutes les autres façons dont le saumon disparaît?

C'est quelque chose que j'aimerais beaucoup voir. Où les saumons meurent-ils? À quelle étape de leur cycle de vie? Lorsqu'ils reviennent en morceaux, comme on dit, on constate que la mortalité du saumon coho avant la fraie est en grande partie attribuable aux problèmes de qualité de l'eau. Ils meurent sans avoir pondu. C'est bien beau que le poisson revienne, mais cela ne garantit pas une prochaine génération, et je pense que nous devons examiner le cycle complet et nous demander où nos poissons disparaissent dans ce cycle.

M. Blaine Calkins: Monsieur Chamberlin, qu'en pensez-vous?

M. Robert Chamberlin: J'aimerais revenir sur le commentaire au sujet de la mortalité avant la ponte. C'est quelque chose qui se produit... L'un des indicateurs, ce sont les problèmes de foie et des autres organes qui sont touchés par le réovirus pisciaire qui se transforme en inflammation des muscles squelettiques et cardiaques et en une explosion de globules rouges. C'est l'un des facteurs qui contribuent à la mortalité avant la ponte.

Pour ce qui est de la façon de progresser à cet égard, nous avons besoin que le gouvernement mette en œuvre les recommandations de la Commission Cohen, en ne se limitant pas à y donner suite, parce que je pense que cela fait en sorte que des éléments importants sont laissés de côté. Il y a un certain nombre de rapports des Premières Nations, dont un de la First Nation Wild Salmon Alliance, du First Nation Leadership Council et du gouvernement provincial, qui décrivent la voie à suivre pour le rétablissement du saumon.

Nous avons des plans. Nous avons besoin d'un investissement semblable à celui de l'État de Washington pour assurer la pleine valeur de stocks de saumon sauvage sains et abondants.

• (1645)

M. Blaine Calkins: C'est tout?

Le président: Merci, monsieur Calkins. En fait, vous avez largement dépassé votre temps.

Nous allons maintenant passer à M. Hardie pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Ken Hardie: Oh, mon Dieu — j'ai tant de questions et si peu de temps.

Je regarde la recommandation n° 4 de la Commission Cohen, qui dit que l'on doit créer un nouveau poste dans la région du Pacifique, au niveau de directeur général régional, qui doit notamment être chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'exécution de la Politique concernant le saumon sauvage et de la surveillance des dépenses. Cette recommandation remonte à des années. J'ai eu l'occasion de demander à deux ou trois reprises pourquoi ce poste n'a pas été créé. Compte tenu de ce que je vous ai entendu dire au sujet de ma première question, puis-je suggérer que ce poste ne fasse pas partie du MPO?

Et s'il ne fait pas partie du MPO, devrait-il être créé d'abord et avant tout? Si oui, où? Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Robert Chamberlin: Je vais intervenir.

C'est un excellent exemple de ce que je viens de mentionner. Le gouvernement peut dire qu'il a « donné suite » à cette recommandation, ce qui revient à ne pas en tenir compte ou à la rejeter, et non pas à la mettre en œuvre.

Je crois qu'étant donné la portée des recommandations, un tel poste est nécessaire, que ce soit au sein du MPO ou des Premières Nations. Je pense que si le gouvernement veut vraiment appliquer les concepts de réconciliation et de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, nous devons sortir des sentiers battus. Nous ne pouvons pas penser dans les limites des structures existantes. Il nous faudrait créer un poste d'égale importance à ce que vous venez de décrire pour les Premières nations, afin d'assurer le lien entre les trois ordres de gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières Nations.

M. Ken Hardie: En fait, j'aimerais ajouter quelque chose, monsieur Chamberlin, et j'inviterais les autres à intervenir aussi.

Nous avons eu une situation sur la côte Est avec la pêche au homard, et nous avons passé beaucoup de temps très productif à étudier cela. L'une des choses qui sont ressorties — du moins, d'après ce que j'ai observé —, c'est qu'il n'y a pas eu suffisamment de collaboration entre les pêcheurs autochtones et non autochtones pour essayer de régler les choses, de façon à en arriver à un arrangement qui fonctionne. Que pensez-vous de l'état de ces relations en Colombie-Britannique? Par exemple, si l'ensemble du dossier vous était confié, seriez-vous en mesure de mobiliser l'énergie et la créativité des pêcheurs non autochtones?

M. Robert Chamberlin: Je pense que oui, nous pourrions le faire, étant donné que nous avons une décision de la Cour suprême qui donne au gouvernement les moyens d'agir et de poursuivre la réconciliation sur un sujet qui est si étroitement lié à la déclaration des Nations unies et à la crise du saumon du Pacifique. Bien sûr, pour ce qui est de la Commission Cohen seulement, il est question du saumon rouge du Fraser, mais il faut aussi s'occuper du saumon du Pacifique dans toute la province.

Ce que le MPO a fait avec les programmes et le reste, qu'il s'agisse du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques ou du Service des pêches de l'Atlantique, c'est qu'il a compartimenté la discussion en différents segments dans la province, alors que nous avons besoin d'un plan très vaste et cohérent élaboré avec les Premières Nations, mais cela ne se fera pas à moins que le gouvernement ne prenne une décision clé et ne débloque des ressources pour faciliter un tel regroupement de tous les éléments techniques et leur formulation dans le cadre d'une stratégie à

l'échelle de la province, qui pourra ensuite être mise en œuvre avec les gouvernements fédéral et provinciaux.

De plus, le message de réconciliation ne doit pas seulement être une initiative de la Couronne, mais il doit être communiqué à l'ensemble de la société. Je pense que le saumon et le rétablissement peuvent représenter une expérience commune pour les gardiens des cours d'eau, les pêcheurs commerciaux et les pêcheurs sportifs. Ils ont tous été touchés, principalement au cours de la dernière année où j'y ai travaillé, par les impacts de la pisciculture. C'est quelque chose dont nous pourrions tirer parti dès maintenant, si nous étions sérieux à ce sujet et si le gouvernement l'était.

M. Ken Hardie: J'aimerais passer en revue une liste des conditions qui, selon moi, contribuent au problème que nous avons.

Les facteurs de l'abondance du poisson sont liés à l'effort de pêche, à la prédation, aux changements climatiques et à l'habitat — les changements dans l'habitat ou la destruction de l'habitat. Y a-t-il autre chose? Y a-t-il quelque chose qui nous échappe dans cette liste et que nous devons également prendre en considération pour rétablir l'abondance du saumon?

Qu'en pensez-vous?

• (1650)

M. Clifford Atleo Sr.: Je pense qu'il faut vraiment tout relier. La société fonctionne par étiquettes, et cela nous désavantage lorsque nous essayons de reconstruire, parce que toutes ces choses que vous avez mentionnées sont interreliées. L'habitat est important et, bien sûr, la gestion l'est aussi. À notre avis, les gestionnaires ne rendent de comptes à personne. Ils n'ont pas de comptes à rendre, et cela ne devrait pas exister dans un organisme gouvernemental responsable des ressources naturelles. Lorsque le gouvernement commet une erreur de gestion, à qui doit-il rendre des comptes? Personne. Cela ne devrait jamais être le cas.

Nous n'avons jamais connu une telle situation dans notre histoire de gouvernance des Premières Nations. Nous nous sommes assurés de régler les problèmes de logement et de subsistance. Nous nous sommes occupés de tout. Le gouvernement doit adopter ce principe.

Le président: Merci, monsieur Hardie. Vous avez largement dépassé votre temps.

Nous allons maintenant passer à Mme Gill pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

J'aimerais adresser ma question à l'ensemble des chefs.

Pardonnez-moi de la poser de façon candide, mais nous sortons tout juste d'une étude sur la crise qui s'est déroulée en Nouvelle-Écosse et qui s'y déroule toujours, car il n'y a toujours pas de conclusion.

En tant qu'élue, je me soucie du bien-être des gens. On peut établir beaucoup de parallèles entre ces deux situations, bien qu'elles soient très différentes, mais il n'en demeure pas moins qu'on parle de subsistance et de droits. Alors, puisqu'il faut prévenir plutôt que guérir et comme on veut éviter de reproduire la même chose, j'aimerais savoir si, sur le terrain, vous sentez certaines tensions relativement à cette situation.

[Traduction]

M. Robert Chamberlin: Je vais intervenir. Merci beaucoup de votre question.

Je pense que nous devons comprendre où se trouvent les possibilités de changement créées par l'homme et contrôlées par le gouvernement, peu importe l'industrie, qui peuvent nuire au saumon sauvage. Nous sommes confrontés au réchauffement de la planète, au réchauffement de l'océan et au manque de nourriture, des choses sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle et que nous ne pouvons pas changer, mais il y a des choses que nous pouvons changer. Je pense qu'un solide partenariat fédéral-provincial serait bénéfique, parce que bon nombre des acteurs qui contribuent à la disparition sont provinciaux, qu'il s'agisse de la foresterie, des mines ou de l'agriculture. Nous devons unir nos efforts et fournir les ressources nécessaires. Comme M. Atleo l'a dit tout à l'heure, je crois, ce ne sont que des miettes, car 120 millions de dollars sur cinq ans ne suffiront pas.

Je vous remercie de votre question.

Le président: Chef McNeil, vous aviez levé la main.

Le chef Tyrone McNeil: Je vais répondre dans le contexte du projet de loi C-15. Très souvent, nous sensibilisons tout le monde, y compris les pêcheurs commerciaux et récréatifs, à nos droits, par exemple, en ce qui concerne l'arrêt Sparrow. Le gouvernement fédéral devrait nous aider à jouer ce rôle, parce que si les Premières Nations assument cela seules, comme sur la côte Est, le public va s'en prendre à elles, mais si le gouvernement fédéral nous appuie, en comprenant nos droits et en en faisant la promotion, en faisant valoir nos droits locaux, nous pourrions amener la province à emboîter le pas.

Nous pourrions avoir une entente tripartite entre les Premières Nations de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral d'une façon collective, positive et tournée vers l'avenir, plutôt que de faire face aux positions d'un public mal informé, ce qui est très nuisible. Occupons-nous ensemble de la sensibilisation.

Le président: Merci, madame Gill.

Nous allons maintenant passer à M. Johns pour deux minutes et demie ou moins, s'il vous plaît.

M. Gord Johns: Merci, monsieur le président.

Wickaninnish, pouvez-vous nous parler du principe de précaution et de la façon dont le MPO l'a appliqué au hareng, à l'orthovirus pisciaire et au pou du poisson, dans le contexte des piscicultures, du poisson fourrage, d'une approche écosystémique et de la gestion?

M. Clifford Atleo Sr.: Oh, mon Dieu, avez-vous une journée entière?

Je pense que les organismes gouvernementaux ont souvent utilisé des termes pour apaiser le public au sujet de ce qui va vraiment se passer, ce qui a donné lieu à l'expression « principe de précaution ». L'hypothèse est d'être plus prudent dans la gestion, mais nous n'avons jamais vu cela. Nous n'avons jamais vu personne appliquer ce principe, que ce soit pour la gestion du poisson, la pêche au hareng ou la pisciculture. Le fait est que le gouvernement finançait la croissance et le développement des fermes piscicoles, alors que les fonds de gestion proprement dits diminuaient considérablement d'un océan à l'autre. C'est quelque chose que bien des gens ne voient pas. En fait, le budget des piscicultures augmentait et les fonds consacrés à la gestion diminuaient.

Cela ne tient pas debout et n'a aucun sens. Cela ne correspond pas à ce que les dispositions législatives prévoient.

• (1655)

M. Gord Johns: Pouvez-vous nous parler un peu des piscicultures? Que voudriez-vous qu'on fasse pour protéger les stocks de saumon sauvage et les piscicultures de la baie Clayoquot, par exemple?

M. Clifford Atleo Sr.: Eh bien, je ne sais pas quand les gens vont commencer à s'intéresser à ce qui se passe réellement et à ce qui s'est passé. La Commission Cohen l'a révélé, en a fait rapport et a fait des recommandations en conséquence, et comment avons-nous réagi? Nous avons laissé passer le moment propice. Rien n'est arrivé. Il n'y a eu aucun investissement dans les installations terrestres. Il n'y en avait qu'une seule sur l'île de Vancouver, et cela s'est arrêté là.

M. Gord Johns: Monsieur Chamberlin, voudriez-vous ajouter quelque chose?

M. Robert Chamberlin: Je pense que M. Atleo est sur la bonne voie en ce qui concerne les enclos terrestres. Du fait d'un appui aussi large des Premières Nations dans la province, j'ai eu des pourparlers très étroits avec les dirigeants au cours de la dernière année, et je peux identifier au moins cinq ou six Premières Nations qui sont extrêmement intéressées par cette possibilité de développement économique.

Si nous considérons qu'il s'agit d'une sorte de mesure visant à protéger le saumon sauvage — un stimulant économique, un développement économique pour les Premières Nations —, il y a beaucoup de façons dont nous pourrions façonner cela pour aller beaucoup plus loin avec une protection adéquate et efficace. Pour ce qui est du principe de précaution, il se classe tout en haut avec la gestion adaptative. Je ne l'ai jamais vu appliqué dans le cas des piscicultures. Toute adaptation était davantage une tentative de brouiller les pistes scientifiques ou de faire semblant d'apporter des changements qui allaient protéger quelque chose, mais tout ce qui a été protégé, c'est la fonction des piscicultures.

Le président: Merci, monsieur Johns.

Nous allons maintenant passer à M. Mazier, pour cinq minutes ou moins.

Allez-y, s'il vous plaît.

M. Dan Mazier (Dauphin—Swan River—Neeopawa, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Pour ce qui est du principe de précaution, je viens du secteur agricole, dans les Prairies. La façon dont on l'applique en agriculture consiste à maintenir le statu quo et à ne rien modifier. La vie continue, ce qui est un peu de la folie. C'est ainsi que le principe de précaution est appliqué en agriculture.

Il y a eu des commentaires, madame Morten, au sujet de l'endroit où les saumons meurent. Y a-t-il eu des études? Y a-t-il des données? Je pense que vous avez parlé des cours d'eau. Où les saumons meurent-ils? Quelle est la principale cause de la capture prématurée du saumon? Y a-t-il des renseignements à ce sujet? Je crois que vous avez parlé des vaches qui marchent dessus.

Quelle est votre réponse à cela? Comme je suis nouveau à ce comité, je ne sais pas à quoi m'attendre comme réponse. Quel genre d'information existe-t-il au sujet de la prédation, et vers quoi devrions-nous nous tourner pour l'obtenir?

Mme Zo Ann Morten: On peut utiliser le terme mort à petit feu lorsqu'il est question du saumon. Il n'y a pas qu'une seule chose. Il peut s'agir de prédation humaine, d'ours, d'aigles ou de beaucoup d'autres espèces de prédateurs du saumon.

J'ai vu beaucoup d'études, mais je n'ai pas vu d'étude exhaustive sur l'industrie ou le secteur qui tue le plus de saumons, qu'il s'agisse d'un déversement ponctuel comme à la mine de Mount Polley, de l'assèchement des cours d'eau ou encore des inondations dans la région de Kamloops. C'est l'énorme problème qui se pose à l'heure actuelle.

M. Dan Mazier: Pourrait-il s'agir uniquement de prédation naturelle? Comme vous le dites, il y a les aigles, les ours et les phoques. Je ne sais pas... Est-ce que ce pourrait être simplement la nature? Quel est le rôle joué par les causes naturelles? Est-ce qu'il se passe quelque chose dans la nature qui n'a jamais été étudié sur la côte Ouest?

Mme Zo Ann Morten: Il y a de petites études ici et là, mais je n'en ai jamais vu de complètes. Cependant, si nous prenons seulement la mine de Mount Polley et le nombre de saumons qui sont morts par suite de cet incident, il faudrait beaucoup d'aigles pour que l'effet soit aussi grand.

● (1700)

M. Dan Mazier: Eh bien, c'est vrai. C'est un domaine assez vaste, cependant.

De la côte Est à la côte Ouest — Mme Gill en a parlé —, il semble y avoir un lien entre le MPO et l'inaction. Vous avez parlé du rapport Cohen. Quand le rapport Cohen a-t-il été rédigé?

Ma question s'adresse à M. Chamberlin ou à M. Atleo.

M. Robert Chamberlin: Le rapport remonte à il y a huit ans.

M. Dan Mazier: C'était il y a huit ans. À ce moment-là, des actions ont-elles été prises? Est-ce que tous les groupes se sont réunis et ont dit: « Voici les prochaines étapes »? N'y avait-il rien dans le rapport Cohen qui était...?

M. Robert Chamberlin: Les organisations des Premières Nations — l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, le Sommet des Premières Nations et l'Association des Premières Nations de la Colombie-Britannique — ont toutes adopté des résolutions appuyant la mise en œuvre complète. Ensuite, les gouvernements nous ont induits en erreur en disant « nous avons donné suite », alors que ce qu'ils voulaient dire en réalité, c'est « nous n'avons pas mis en œuvre les mesures; nous les avons tout simplement laissées de côté ». Il n'y a pas eu de dialogue de fond; nous avons simplement fait face à ce que j'appelle toujours « nier, retarder et distraire ».

M. Dan Mazier: Pensez-vous que les refus et les distractions du ministère se sont aggravés au cours des dernières années?

M. Robert Chamberlin: Absolument.

M. Dan Mazier: D'accord, pourquoi? J'aimerais savoir pourquoi vous pensez que toute cette question est laissée de côté.

M. Robert Chamberlin: Je pense que cette situation a perduré, quand on regarde les neuf documents scientifiques et le processus boiteux de la Société canadienne de science animale. Cela a provoqué d'autres retards et d'autres distractions. Lorsque j'ai participé

aux consultations pour les trois Premières Nations de Discovery Island, on m'a dit: « Désolé, il n'y a pas de ressources, mais peut-être qu'il y en aura pour la prochaine série de travaux dont M. Beech s'occupera. »

Ensuite, pour ce qui est de nier, de retarder et de distraire, le MPO dit que le pou du poisson ne fera pas partie de l'évaluation. Nous avons constaté dans les documents de 2018 que le MPO a déterminé dans ses travaux scientifiques que le saumon rouge est plus vulnérable au pou du poisson, et pourtant, sur son site Web, il est écrit que c'est le saumon de l'Atlantique. La personne qui a participé à la rédaction de ce document n'a inclus ni l'un ni l'autre dans sa présentation PowerPoint aux fins de la consultation.

Je vois cela comme l'un des exemples de ces contradictions. Comment peut-on dire alors qu'il y a des données scientifiques concluantes? S'il n'y a pas de données scientifiques concluantes, le principe de précaution doit être mis en œuvre, et le problème tient en partie au fait qu'il n'y a tout simplement pas de politique pour guider la mise en œuvre de ce principe en aquaculture.

Il y a tellement d'autres choses que j'aimerais dire, mais je sais que nous avons une limite de temps.

M. Dan Mazier: Oui. L'autre...

Le président: Terminé, monsieur Mazier. Cinq minutes, ce n'est pas long quand le témoignage est intéressant.

M. Dan Mazier: Merci.

Le président: Nous allons maintenant passer à M. Battiste pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): [*Le député s'exprime en micmac.*]

Merci à tout le monde d'avoir commencé par vos langues autochtones. C'est toujours un plaisir pour moi, locuteur micmac, d'entendre d'autres langues.

Merci aussi des efforts soutenus que vous faites pour parler de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA. Un grand nombre d'entre vous savent peut-être que mon père a fait partie du premier groupe de travail autochtone des Nations unies qui a rédigé la DNUDPA.

Je vais poser deux questions. Je la pose à vous tous, car vous avez probablement tous des recommandations à ce sujet.

Pensez-vous que la mise en œuvre de la DNUDPA est un bon point de départ vers la réconciliation et une recommandation que le Comité devrait examiner?

En second lieu, en 2017, le gouvernement libéral a annoncé 25 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer le projet pilote des gardiens autochtones, jusqu'en 2021. Selon vous, le projet a-t-il été efficace? À votre avis, lorsque les nations autochtones sont capables de cogérer les ressources, est-ce une pratique exemplaire?

J'aimerais que chacun me réponde, brièvement si possible, pour que je puisse entendre tout le monde.

M. Clifford Atleo Sr.: Je vais commencer.

La DNUDPA peut être utile, mais elle doit vraiment être différente de la loi fédérale actuelle. L'existence de lois qui empêchent ce genre de choses n'a rien changé. Cela arrive quand même. La DNUDPA ne signifie pas grand-chose sans stratégie de mise en œuvre de ce qu'elle dit et de ce qu'elle vise. Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont un projet de loi à déposer, mais la suite reste à voir.

Je vais m'arrêter là.

• (1705)

M. Robert Chamberlin: La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est cruciale. Il faut aller de l'avant. Il faut qu'elle soit adoptée. Nous ne pouvons pas attendre que tout tombe en place pour aller de l'avant. Nous devons cerner les domaines où il est possible d'en mettre en œuvre certains éléments, surtout dans des cas comme l'état critique du saumon du Pacifique.

Ce faisant, nous allons amener le public canadien à se demander pourquoi il n'y a pas lieu de craindre ce que peut représenter le « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause », parce que nous avons vu, au Canada comme dans le reste du monde, la nécessité de considérations environnementales plus rigoureuses, et c'est ce que les Premières Nations s'efforcent de faire avancer depuis des générations. Nous pourrions commencer par expliquer aux électeurs que c'est bénéfique et que cela amène plus rapidement la certitude.

Le chef Tyrone McNeil: J'exhorte tout le monde à ne pas se préoccuper autant de la mise en œuvre de l'ensemble de la déclaration. J'attire votre attention sur ce point. Mettons en œuvre l'article 18, par exemple, qui est notre droit de participer à la prise de décisions concernant nos droits, de même que l'article 19, qui concerne notre « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». L'adoption de ces deux articles nous ferait faire beaucoup de progrès. Je vous incite à songer à ce contexte, pour voir du concret, plutôt que de grands et vastes principes.

Quant au projet des gardiens, nous en avons un ici au pays des Stó:ló, et nous avons fait un travail extraordinaire non seulement pour gérer les autres, mais encore pour nous gérer nous-mêmes d'une manière que personne d'autre ne pouvait le faire.

De plus, il faut absolument que ces 25 millions de dollars sur cinq ans augmentent et permettent de créer d'autres programmes. Pas seulement pour le poisson. Pour la faune et la conservation en général.

Le président: Merci.

Monsieur Adolph, avez-vous un commentaire?

M. Arthur Adolph: Oui. J'allais dire que ce serait un pas vers la réconciliation, mais je pense que le pas ultime serait de nous demander vraiment pourquoi nous sommes dans cette situation fâcheuse. Tout cela vient de la doctrine de la découverte du pape Alexandre VI, qui, en 1493, a rédigé cette doctrine de la découverte, où il qualifie les peuples autochtones de « païens » et d'« infidèles » sans âme; nous n'étions pas des personnes.

C'est ce que le gouvernement a utilisé et que les tribunaux ont utilisé également tout au long de la procédure judiciaire: *terra nullius*, la terre sans maître. Pour aller de l'avant vers la réconciliation, le gouvernement doit convaincre le Vatican de rétracter la doctrine pour que nous puissions avancer également. Avec la doctrine de la

découverte, nous sommes tenus pour des « païens » et des « infidèles » et ne sommes pas des personnes, d'où la Loi sur les Indiens.

Le président: Merci, monsieur Battiste. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Arnold pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Monsieur Chamberlin, en 2019, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un groupe de travail sur le phoque de l'Atlantique. Il n'a encore rien annoncé d'équivalent pour la côte du Pacifique. Récemment, j'ai appris l'existence d'une hypothèse concernant le saumon arc-en-ciel, qui est gravement menacé dans les systèmes de la Thompson et de la Nechako. L'hypothèse concerne la prédation dans les zones côtières. On a estimé que le doublement du taux de survie à la prédation dans les zones côtières pourrait entraîner l'augmentation de près de 500 % des taux de retour.

Quelles sont les vues de la First Nation Wild Salmon Alliance sur les populations de pinnipèdes de la côte Ouest de la Colombie-Britannique? Les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont-elles un historique de récolte des pinnipèdes?

M. Robert Chamberlin: De nombreuses Premières Nations ont marqué leurs inquiétudes au sujet des pinnipèdes — c'est un mot plutôt amusant à prononcer, en fait —, mais vous pouvez voir la prévalence qui les entoure. J'ai vu des vidéos de pinnipèdes dans des filets de hareng, et de tous les dégâts qu'ils causent. Nous concentrons nos questions sur les 1 à 4 % qui reviennent effectivement, et je pense que nous devons cerner les zones où nous pouvons nous assurer qu'une grande quantité de saumoneaux rejoignent l'océan, si bien que les 1 à 4 % qui reviennent sont extrêmement significatifs par rapport à ce que nous avons aujourd'hui.

Je sais que nous en avons récolté par le passé. Cela fait partie de nos cérémonies. En tout cas, nous sommes toujours prêts à exercer nos droits ancestraux, peu importe comment.

• (1710)

M. Mel Arnold: Merci.

Madame Morten, excusez-moi d'avoir pensé tout à l'heure que vous étiez avec une bande des Premières Nations. J'ai mal lu l'avis de convocation aujourd'hui.

Mme Zo Ann Morten: C'est le côté de mon mari.

M. Mel Arnold: D'accord.

En 2012, le précédent gouvernement a adopté les premières normes nationales du Canada pour le traitement des eaux usées. Elles devaient être intégralement mises en œuvre pour la fin de l'année. Du temps qu'il était ministre des Pêches, le ministre de l'Environnement, M. Wilkinson, a lui-même déclaré que les eaux usées non traitées étaient la principale source de contamination de la mer des Salish. Selon le rapport Cohen, les effluents menaçaient les stocks de saumon.

Maintenant qu'il reporte la mise en œuvre des normes de traitement, le ministre Wilkinson retarde la protection et la conservation des habitats aquatiques, comme l'estuaire de Fraser, indispensables à la survie des poissons. Quelle est votre perspective, en tant que gardien des cours d'eau, sur la nécessité d'avoir des normes minimales nationales minimales pour le traitement des eaux usées?

Mme Zo Ann Morten: Je ne peux pas imaginer que nous laissons des eaux usées couler dans nos espaces sauvages. C'est ce qui se produit tous les jours. À North Vancouver, notre usine d'épuration allait passer du tertiaire et remonter plus haut. C'est un de nos gardiens locaux qui a mené la charge pour faire augmenter substantiellement la quantité de débris à retirer de l'eau avant qu'elle n'entre dans nos espaces sauvages.

Nous ne pouvons plus compter sur la dilution comme solution. Nous pouvons être la solution en enlevant ce que nous connaissons.

M. Mel Arnold: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à vous également. La Commission Cohen a fait état du record des faibles retours en 2009. En 2010, nous avons vu des retours record du saumon rouge du Fraser. De nouveau, en 2014, les chiffres étaient élevés. Cela me dit que les conditions de l'habitat dans les cours d'eau sont toujours là pour produire ces nombres record de poissons.

Pensez-vous que l'habitat intérieur ou l'habitat d'eau douce a changé de façon spectaculaire au cours de cette période, ou diriez-vous qu'il y a peut-être d'autres facteurs dans l'environnement marin qui pourraient avoir plus d'effet?

Mme Zo Ann Morten: Il y a cette combinaison d'environnement marin et d'eau douce. Nous pouvons nous pencher un peu plus sur l'eau douce. Cette année, par exemple, les niveaux d'eau de la Shuswap étaient si élevés que je n'ai pas pu faire de formation. L'eau est haute, ce qui n'a pas été le cas auparavant. Kamloops est inondée. Les débris, le limon et tout le reste sont en train de diminuer à cause de la réponse au dendroctone du pin — à cause de son élimination. Puis il y a eu les feux de forêt.

Il faut aussi prendre en considération les effets cycliques. Nous avons des périodes basses qui sont censées être basses, et les périodes hautes qui sont censées être hautes, et il arrive qu'elles changent. Nous aimerions certainement savoir, et être un peu plus curieux, quand les choses vont mal. Le saumon kéta n'est pas arrivé l'an dernier, mais personne n'en a fait grand cas. Il paraît qu'il n'est pas aussi bon au goût que le saumon rouge.

M. Mel Arnold: Merci.

Le président: Merci, monsieur Arnold. Vous avez un peu dépassé votre temps.

Nous allons maintenant passer à M. Morrissey, pour cinq minutes ou moins, s'il vous plaît.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

C'est un témoignage fascinant qui a été présenté au cours des deux dernières heures.

Serait-il juste de dire que Pêches et Océans Canada n'est pas le seul responsable du problème et qu'il n'est pas maître de toutes les solutions? J'ai entendu plusieurs témoins dire que certains problèmes ne sont pas de la compétence du ministère des Pêches et des Océans, le MPO, et qu'ils ont des impacts négatifs considérables sur les stocks de saumon.

Avez-vous une opinion là-dessus?

M. Robert Chamberlin: Il y a de nombreux impacts différents, et Cohen a été très clair sur ce point. Certains relèvent du gouvernement fédéral et d'autres du gouvernement provincial. Cela fait vraiment ressortir la nécessité de concertation entre le gouvernement

fédéral, la province et les Premières Nations pour corriger la situation.

J'attire votre attention sur le principe de précaution, qui était le fondement de la lettre d'entente pour éliminer les piscicultures de l'archipel Broughton. La Colombie-Britannique a pris des mesures concrètes pour protéger l'environnement du saumon sauvage en appliquant le principe de précaution défini par les Premières Nations.

Il n'y a rien de différent à cet égard dans les îles Discovery, et nous allons voir si le ministère des Pêches et des Océans sera en mesure d'emboîter le pas et d'adopter le même principe de précaution pour protéger ce que nous avons déjà déterminé être des déclins critiques du poisson du Fraser, que personne ne peut nier.

Merci.

● (1715)

M. Robert Morrissey: Merci.

Madame Morten, vous avez aussi utilisé la référence.

Mme Zo Ann Morten: Si nous pouvions amener les deux gouvernements à travailler ensemble avec les Premières Nations en vue de cet objectif commun, cela aiderait beaucoup.

Par contre, j'étais au comité de l'agriculture l'autre jour, où il a été question de l'aquaculture terrestre, et on disait qu'il nous faut un tuyau pour amener l'eau salée, et un autre pour éjecter l'effluent.

Il faut vraiment vouloir résoudre le problème, pas seulement le déplacer.

M. Robert Morrissey: J'ai une question pour le chef McNeil.

Chef McNeil, vous voudriez permettre aux Premières Nations de se gérer elles-mêmes.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Lorsque vous vous occupiez davantage de gestion, avez-vous dit, vous aviez de meilleurs résultats. Vous ai-je bien compris?

Le chef Tyrone McNeil: Il y a deux choses. La première est l'autogestion dans le programme des gardiens. Nous avons formé nos citoyens comme gardiens pour...

M. Robert Morrissey: Ce n'est plus le cas, chef?

Le chef Tyrone McNeil: Non, le financement est terminé, et il faut maintenant faire des propositions individuelles.

M. Robert Morrissey: Depuis combien de temps est-ce ainsi? Il y a combien de temps que vous vous gérez vous-mêmes?

Le chef Tyrone McNeil: Du début à la fin des années 1990 ou au début des années 2000. À partir de ce moment-là, c'était uniquement le MPO.

M. Robert Morrissey: En comparant ces deux périodes, pourriez-vous nous brosser un tableau de l'état des stocks à l'époque où vous vous gériez vous-mêmes comparativement à aujourd'hui, où vous n'avez plus rien à voir dans la gestion?

Le chef Tyrone McNeil: Cette composante de la gestion suppose la gestion et la surveillance de l'accès pendant les pêches.

Dans les années 1990, c'était encore l'abondance — pas autant que dans les années 1970 et 1980, mais encore beaucoup, pour nous, pour la pêche récréative, sportive et commerciale. Nous travaillions avec nos citoyens, qui faisaient la transition d'une époque où, si nous avions faim, nous allions pêcher pour la table, à des montaisons plus modestes, comme la montaison précoce de la Stuart. C'est là que le déclin a commencé, de sorte que nous avons vraiment dû nous surveiller nous-mêmes. Nous l'avons fait efficacement en travaillant avec les gens, avec les pêcheurs, avec les communautés, mais aujourd'hui, l'approche de gestion du MPO est d'accuser le plus grand nombre possible d'entre nous. Si nous ne plaçons pas coupables, il faut cinq à sept ans pour avoir la décision du tribunal. Telle est, par défaut, l'approche du MPO: nous garder devant les tribunaux. Nous perdons nos emplois. Nous ne voulons pas nous dire coupables, car nous ne le sommes pas, si bien que nous devons continuer de nous traîner dans les tribunaux. C'est un très gros problème.

Ils nous prennent nos bateaux, nos camions. À nous, ils prennent tout. Mais aux pêcheurs récréatifs et aux autres, ils ne prennent rien.

M. Robert Morrissey: Pourriez-vous m'expliquer simplement — je suis de la côte Est — quelles accusations pourraient être portées contre vous dans ce contexte qui ne l'auraient pas été lorsque vous gériez les ressources?

Le chef Tyrone McNeil: Lorsque nous gérons les ressources, si l'un de nos membres se faisait prendre à pêcher en dehors des périodes de validité du permis, nous allions lui rendre visite et constatations qu'il était dans la pauvreté extrême, avec sa famille, si bien qu'il s'agissait d'une pêche de subsistance.

Alors, plutôt que de lui prendre son bateau, s'il en avait un, ou ses filets, s'il en avait, nous travaillions avec sa collectivité, parce qu'il y a des soutiens sociaux disponibles dans les bonnes conditions. C'était davantage un soutien social, un encouragement et un appui, par opposition à l'approche purement punitive que pratique le MPO.

Le président: Merci, monsieur Morrissey. Vous avez dépassé votre temps de parole d'environ 10 secondes.

Nous passons maintenant à Mme Gill, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Marilène Gill: Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais laisser la parole à M. Adolph, qui aurait souhaité répondre à ma question. J'aimerais toutefois reformuler ma question, puisque les réponses n'étaient pas ce à quoi je m'attendais.

J'aimerais aborder l'hypothèse de l'extinction du saumon mentionnée par M. Chamberlin, l'incertitude relative à l'alimentation traditionnelle et la défiance à l'égard du MPO. Ces motifs pourraient mener à des insatisfactions chez les Premières Nations.

J'aimerais savoir si elles craignent à plus ou moins long terme des tensions comme celles qui se sont produites chez les Micmacs, en Nouvelle-Écosse.

Je ne veux pas être prophète de malheur ni parler de crise, mais est-ce de l'ordre du possible à votre avis?

• (1720)

[Traduction]

M. Arthur Adolph: Oui, de fait, c'est possible. Si l'on compare les situations de la côte est et de la côte ouest, on constate un retard sur la côte est. Le gouvernement fédéral a longuement tardé à mettre en œuvre la décision judiciaire, provoquant ainsi la crise du homard. Pour comparer le contexte de la côte est à celui de la côte ouest, nous devons vraiment examiner les arrêtés judiciaires qui ont reconnu notre droit de pêcher. Nous devons aller de l'avant avec ces causes pour faire partie de la solution en matière de gestion.

J'allais mentionner tantôt que nous avons deux changements de paradigme en concurrence dans notre culture, nos valeurs et nos principes. À Xaxli'p ici à Fountain, nous prenons seulement ce dont nous avons besoin, mais notre environnement est une société capitaliste. Une société capitaliste exploite les ressources, alors que nous, nous ne prenons que ce dont nous avons besoin, sachant que les poissons vont nourrir les ours et les aigles. Les poissons sont amenés ensuite dans la forêt, et contribuent à la prospérité de la forêt ancienne.

Pour faire suite aux propos de M. Chamberlin, à l'échelle provinciale, nous devons examiner la meilleure façon de gérer les forêts afin de ne pas éliminer les forêts anciennes et d'en assurer la reconstitution. Les ours et les aigles viendront. Aujourd'hui, tout s'effondre. Tout l'écosystème s'effondre à cause de l'état de la pêche.

Le président: Merci, madame Gill.

Pour finir, nous allons donner la parole à M. Johns, pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

M. Gord Johns: Je crois que nous sommes à un moment charnière où, à moins que la ministre ne prenne des mesures d'urgence, avec des investissements d'urgence... Sans la mise en œuvre d'une politique urgente et sans plan de rétablissement du saumon, qui serait géré, évidemment, par les peuples autochtones, la ministre pourrait devenir celle qui aura présidé à la disparition du saumon sauvage du Pacifique, ou celle qui nous aura ramené le saumon.

Ma question: croyez-vous que nous en sommes à ce moment charnière? Je vais demander à chacun d'entre vous de répondre par oui ou par non.

Commençons par vous, madame Morten.

Mme Zo Ann Morten: Oui, nous avons eu beaucoup de moments, mais cette fois-ci, c'est le bon.

M. Gord Johns: Wickaninnish, qu'en pensez-vous?

M. Clifford Atleo Sr.: C'est oui.

M. Robert Chamberlin: Oui.

M. Arthur Adolph: Oui, et j'ai inclus aujourd'hui dans mon mémoire, au troisième paragraphe [Difficultés techniques].

• (1725)

M. Gord Johns: Chef McNeil...?

Le chef Tyrone McNeil: Nous avons [Difficultés techniques].

M. Gord Johns: [Difficultés techniques] chef McNeil.

[Français]

Mme Marilène Gill: [Difficultés techniques]

[Traduction]

La greffière: C'est la greffière qui parle. Je ne sais pas si quelqu'un m'entend, mais ici, nous n'entendons personne.

Monsieur le président, m'entendez-vous?

• (1726) _____ (Pause) _____

• (1730)

Le président: Très bien.

Monsieur Johns, vous avez une minute et huit secondes.

M. Gord Johns: Ma question s'adresse à Wickaninnish.

Nous avons vu dans l'affaire *Ahousaht Nation c. Canada* en Cour suprême de la Colombie-Britannique que le juge a dit que la gestion autochtone et locale des pêches était nettement supérieure à celle du MPO local.

Pouvez-vous nous parler de l'incidence du racisme systémique sur la gestion des stocks de poisson?

M. Clifford Atleo Sr.: Oui, très brièvement. Nous ne nous sommes pas trop attardés à cette question, qui est pourtant toujours d'actualité.

Je citerai un de nos représentants de Hesquiaht — qui fait partie de la table Tla-o-qui-aht —, qui a entendu deux fonctionnaires du MPO parler de la façon dont le gouvernement a réglé un problème autochtone en demandant comment il a bien pu faire cela: « Eh bien, ils n'ont plus de stocks sauvages, et nous savons qu'ils ne mangent plus de poisson d'élevage. » Ils en faisaient des gorges chaudes. Ce sont nos employés du ministère des Pêches et des Océans.

Nous avons formellement porté cette accusation contre le gouvernement dans le cadre de nos négociations, dans un communiqué qui n'a vraiment pas soulevé beaucoup d'intérêt. C'est quand même bien réel, et quelqu'un doit se réveiller et dire que nous ne pouvons pas tolérer le racisme dans la gestion des ressources aquatiques. Je sais, comme bien d'autres Premières Nations, que le racisme est bien vivant, comme il nous est déjà arrivé de le dire ici.

Nous ne passons pas vraiment beaucoup de temps... Personne ne s'est levé pour crier « tolérance zéro ». Je pose la question: pourquoi pas? Est-ce parce qu'il est acceptable de mettre en place des politiques néfastes pour le mode de vie de notre peuple?

Si j'entends un « non » retentissant, je dirai « oui », mais je n'entends rien.

• (1735)

Le président: Merci, monsieur Johns. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Je tiens à remercier nos témoins de leurs témoignages éclairants, tant dans leurs déclarations préliminaires que dans leurs réponses à nos questions. J'ai trouvé très intéressant, ce soir, d'entendre les deux points de vue.

Nous allons maintenant libérer nos témoins, et nous occuper très brièvement des affaires du Comité avant de nous dire bonsoir.

Le chef Tyrone McNeil: Merci à tous. Portez-vous bien.

Le président: Je pense que les témoins sont tous partis.

Vous devez tous avoir reçu un exemplaire du budget, que la greffière a distribué. Nous devons l'approuver. J'ignore si je peux simplement poser la question. Ai-je le consentement unanime pour le montant supplémentaire de 3 100 \$ qui est demandé? C'est nécessaire pour fournir de l'équipement à nos témoins. Je vois que des pouces en l'air. Je n'en vois aucun en bas.

(La motion est adoptée.)

Le président: Je suppose que c'est adopté à l'unanimité, madame Vohl. Vous pouvez aller de l'avant.

J'aimerais dire une chose aux membres du Comité. Pendant la période des questions avec nos témoins, je vous demanderais d'essayer de préciser à qui vous adressez vos questions. Vous êtes maîtres de votre temps. Vous pouvez en faire ce que vous voulez. Je ne devrais pas avoir à gérer le temps de ceux qui posent des questions. Dites si vous vous adressez à John Q, à Betty B ou à quiconque veut y répondre. Parfois, les témoins restent là à regarder l'écran, comme nous, mais personne ne dit un mot. Votre temps de parole s'épuise puisque personne ne parle. Et vous n'obtenez pas de réponse à votre question.

À l'avenir, n'oubliez pas d'essayer de préciser de qui vous attendez une réponse à votre question. Sinon, comme quelqu'un l'a dit, c'est du vide. Ne l'oublions pas.

Je déteste intervenir et prendre de votre temps pour voir le témoin qui a peut-être levé la main, ou un autre témoin. C'est votre temps de parole à vous. Vous le gérez comme bon vous semble. Je vous dirai quand votre temps sera écoulé, bien sûr, comme toujours. Je pense que nous avons une petite marge parfois.

Encore une fois, merci à tous, greffière, analystes, interprètes et notre personnel individuel, pour une autre séance fort instructive et fort intéressante.

Bien sûr, je souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Au plaisir de nous revoir, tout le monde.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>